



**Rapport Annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public
Direction Collecte et Traitement des Déchets**

EDITO	3
Les faits marquants de l'année 2014	4
Repères	6
Description du service	8
I. Les modalités d'exploitation	8
1. La régie communautaire	8
2. Le SIVOM Rive Droite	8
II. Le territoire desservi	10
III. Les opérations de collecte	11
1. Les déchets provenant des ménages	11
1.1/ La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)	11
1.2/ La collecte sélective	13
1.3/ La collecte des textiles usagés	13
1.4/ La collecte en centres de recyclage	13
2. Les déchets ne provenant pas des ménages	15
2.1/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)	15
2.2/ Les déchets provenant des services communaux et communautaires	15
2.3/ Cas particulier	15
IV. Les opérations de traitement	16
1. Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés	16
1.1/ Les délégations de service public	16
1.2/ Les marchés publics	16
1.3/ Les conventions	16
1.4/ Les éco-organismes	17
2. Localisation des unités de traitement	18
Synthèse de l'activité	19
I. Bilan des opérations de collecte	19
1. La collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles	19
2. La collecte sélective	20
3. La collecte en centres de recyclage	22
4. Divers déchets	23
4.1/ La collecte des déchets provenant des services communaux et communautaires	23
4.2/ Cas particuliers	23
II. Bilan des opérations de traitement	24
1. La valorisation énergétique	24
2. La valorisation matière	26
3. La valorisation biologique	29
4. L'élimination en installations de stockage de déchets non dangereux	30
Analyse économique et financière	31
I. Les dépenses du service	31
II. Les recettes du service	36
Analyse économique et financière des délégants	39
I. La société Astria	40
II. La société La Grande Jaugue	52
ANNEXES	66

EDITO

L'élimination des déchets ménagers et assimilés est une fonction incontournable de toute agglomération.

Si la collecte et le traitement des déchets restent des domaines méconnus de ses usagers, ils nécessitent cependant une logistique importante et une organisation rodée pour que le service public soit quotidiennement rendu.

Ainsi en 2014, 408 144 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées, en porte-à-porte ou dans les centres de recyclage, grâce à l'intervention des 927 agents de la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) et aux délégataires de services publics ou titulaires de marchés.

Ces ordures ménagères ont été valorisées à 92 % sous forme de réutilisation directe de la matière ou de valorisation énergétique dans le cadre de la poursuite de l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le coût global de l'élimination des déchets ménagers et assimilés s'est ainsi élevé cette année à 112 M€ financé à 85 % par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la Redevance Spéciale, 10 % par les recettes de services (subventions, ventes de matériaux ...) et 5 % par le budget communautaire.

Au travers du présent rapport, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite développer la connaissance de ses activités de collecte et de traitement des déchets.

Observations :

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères (1) : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées (2) : ordures ménagères (1) et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés (3) : ordures ménagères et assimilées (2) et déchets encombrants et déchets verts. Cette dernière catégorie se retrouve en déchèteries.*
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires (4) : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- ❖ *Déchets des professionnels (5) : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- ❖ *Déchets municipaux (6) : déchets ménagers et assimilés (3) et déchets des services municipaux et communautaires (4)*

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2014 (source INSEE), soit 727 256 habitants.

Les faits marquants de l'année 2014

La reprise en régie de la collecte en porte-à-porte sur la commune de Martignas-sur-Jalle

Par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2013, il a été décidé de l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle à la Communauté urbaine de Bordeaux à compter du 1^{er} juillet 2013.

La collecte étant effectuée par une entreprise privée, l'année 2014 a été consacrée à la phase de préparation de la reprise en régie au 1^{er} janvier 2015 de la collecte en porte-à-porte. A cette fin, une enquête de terrain a été menée auprès des usagers et il a été procédé à un remplacement des bacs individuels. De plus, l'organisation des circuits de collecte a été revue en conséquence alors que dans le même temps des contrats de redevance spéciale ont été passés pour les professionnels et les bâtiments communaux.

Enfin, il a été procédé à la recherche de nouveaux emplacements pour la mise en place de bornes à verre.

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

L'année 2014 s'est conclue par la candidature à l'appel à projet zéro gaspillage, zéro déchet, retenue par le ministère du développement durable. Il s'agit pour notre collectivité de s'engager dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage des déchets sur 3 ans.

Le versement de soutiens financiers a permis le développement de recycleries sur le territoire communautaire. Ainsi, la recyclerie Etu'Récup s'est implantée sur le campus universitaire et le soutien à la ressourcerie créative Atelier d'Eco Solidaire a été poursuivi. De plus ces subventions ont permis la mise en place du projet R3 qui vise la collecte des encombrants auprès des bailleurs sur le secteur de Bordeaux nord et Rive droite par les régies de quartier et leur valorisation.

La distribution de l'autocollant Stop pub s'est poursuivie. Diffusé via le guide du tri, cet autocollant à apposer sur la boîte aux lettres des foyers volontaires, a été imprimé en 50 000 nouveaux exemplaires et permet d'alléger les poubelles de toutes les publicités non adressées reçues à domicile.

Quatre opérations de distribution de composteurs ont été organisées durant l'année 2014, ce qui a représenté un nombre de 2869 composteurs distribués par la Communauté urbaine de Bordeaux aux usagers. De plus, dans le cadre d'un conventionnement ville / La Cub, la commune de Talence a distribué 300 composteurs aux habitants portant ainsi le nombre total de composteurs distribués à 3169.

De même, 8 lauréats ont été sélectionnés à l'appel à projets « compostage partagé ». Un accompagnement technique et matériel leur sera proposé pour planter des plateformes de compostage en pied d'immeuble.

L'optimisation du captage du verre

En partenariat avec la commune de Bègles, une campagne de sensibilisation et de communication sur la collecte du verre a été réalisée, couplée à la mise en place de 6 bornes aériennes supplémentaires, amenant ainsi cette commune à un ratio de couverture borne/habitant conforme au besoin.

Cette campagne a vocation à être déployée dans d'autres communes pour améliorer le captage du verre.

La mise en œuvre des recommandations de la CNAM en matière de risques professionnels (R 437)

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie a prescrit des mesures pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents de collecte. Des négociations engagées en 2013 avec les représentants du personnel ont été poursuivies en 2014.

Ainsi, une étude des plans de charges a été réalisée sur 14 tournées. Elle a permis de réactualiser les paramètres de dimensionnement des tournées en fonction de la fréquence de collecte et du type d'habitat.

En parallèle, une mission de parangonnage a été menée afin de connaître les méthodes utilisées par d'autres collectivités pour déterminer les plans de charge des équipes de collecte ainsi que l'organisation générale des collectes en porte-à-porte.

L'Informatisation des données de collecte (INDO)

Le marché permettant l'informatisation des données de collecte via le puçage des bacs, l'équipement des bennes à ordures ménagères d'outil de guidage et de signalement d'événements et l'équipement des points d'apport volontaire de sondes pour la mesure du niveau de remplissage, a été notifié au dernier trimestre de l'année pour un déploiement de l'informatisation prévu sur 4 ans.

Les modifications apportées à l'organisation des centres de recyclage

Confronté à des actes de vandalisme sur ses 16 centres de recyclage, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé fin 2012 avec l'Etat, les représentants des forces de l'ordre et des collectivités ainsi que les syndicats girondins une convention sur la sécurisation des déchetteries ayant pour objectif de conjuguer les efforts des différents acteurs afin de lutter plus efficacement contre les effractions commises.

Suite aux préconisations émises, il a été décidé de mener une expérimentation de 6 mois sur le centre de recyclage du Taillan Médoc qui a débutée le 6 octobre 2014.

Dans le cadre de cette expérimentation, trois dispositifs ont été mis en place conjointement :

- Une télésurveillance de nuit couplée à une protection individuelle la journée
- La poursuite de la collecte quotidienne des ferrailles
- La mise en place d'un nouveau cadenas sur le conteneur maritime réservé aux déchets d'équipements électriques et électroniques

Afin de se conformer aux contraintes réglementaires, un état des lieux a été mené et a conduit à la mise en place de propositions d'organisation telles que l'ajustement des horaires d'ouverture aux besoins des usagers, l'introduction d'une plage de fermeture au public ainsi que l'adaptation des horaires de travail aux agents. Ce dispositif a fait l'objet d'un vote en Conseil de communauté le 26 septembre 2014 pour une mise en œuvre à compter du 2 janvier 2015.

Ainsi les centres seront désormais ouverts au public de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 18 h toute l'année sauf les jours fériés et les mardis matin.

En 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé une convention avec l'éco organisme agréé Eco-DDS pour la collecte, le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS).

La modernisation des installations

Une partie du 3^{ème} centre à Eysines a été réceptionnée fin octobre 2014, permettant au service valorisation de prendre possession des installations fin novembre et d'être rassemblé en un même lieu. L'objectif de ce 3^{ème} centre est de permettre le rééquilibrage géographique des sites d'exploitation de la métropole.

De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a fait l'acquisition de la parcelle AB 22 située sur la commune de Saint Médard en Jalles le 23 décembre 2014. Cette opération foncière a pour but de permettre l'extension à sa capacité prévue de la plateforme de compostage de la Grande Jauge.

Enfin, dans le cadre du projet de rénovation des Bassins à flot et de la rue Lucien Faure, le parking dédié au personnel a vocation à disparaître. Aussi un parking provisoire de 180 places a été réalisé pour pallier le manque de places de stationnement pour les agents à Latule.

Le prélèvement de chaleur opéré sur l'usine d'Astria

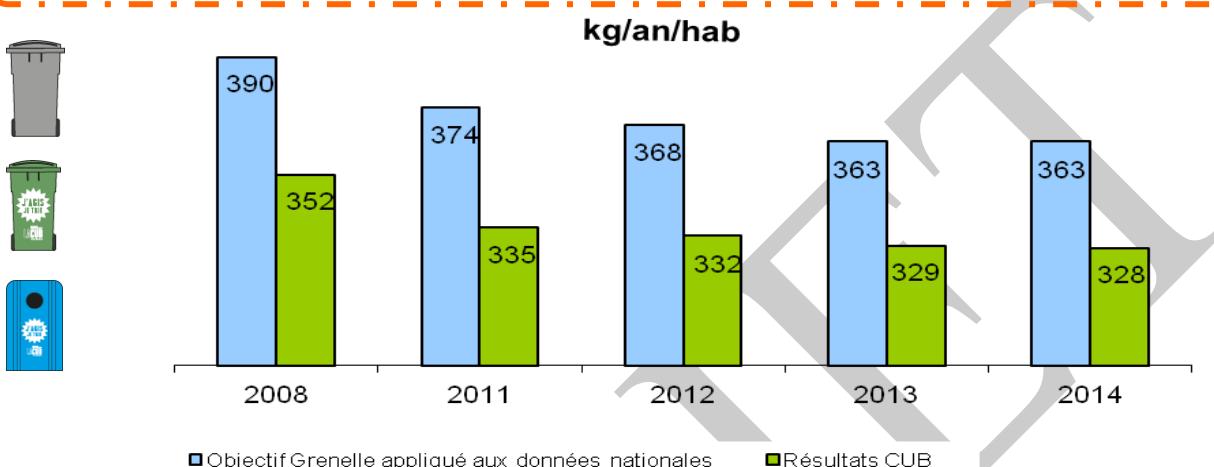
La Communauté urbaine de Bordeaux a conclu le 14 novembre 2014 un avenant n° 7 au Bail Emphytéotique Administratif et à la convention d'exploitation non détachable avec la société Astria. Outre la révision quinquennale prévue au contrat, il définit en particulier les conditions techniques et financières du prélèvement de chaleur sur l'unité de valorisation énergétique des déchets pour desservir le réseau de chaleur de Saint-Jean Belcier.

REPÈRES du GRENELLE

La CUB et les objectifs du Grenelle

1- Production annuelle d'ordures ménagères et assimilées (porte-à-porte « ménage et professionnels » et apport volontaire)

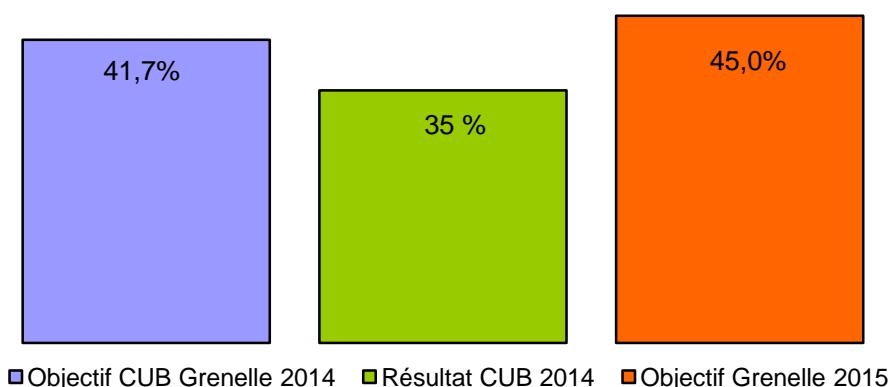
Objectif : réduire la production annuelle d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur cinq ans



L'objectif est dépassé, les résultats communautaires sont en dessous des objectifs nationaux du Grenelle depuis 2008 et continuent à baisser régulièrement. Cependant, depuis 2011, les OMA de La CUB n'ont baissé que de 2 % par habitant.

2- Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés collectés (porte-à-porte « ménages et professionnels », apport volontaire et centres de recyclage)

Objectif : Augmenter le recyclage matière et organique, des Déchets Ménagers et assimilés, afin d'orienter vers ces filières un taux de 45% en 2015

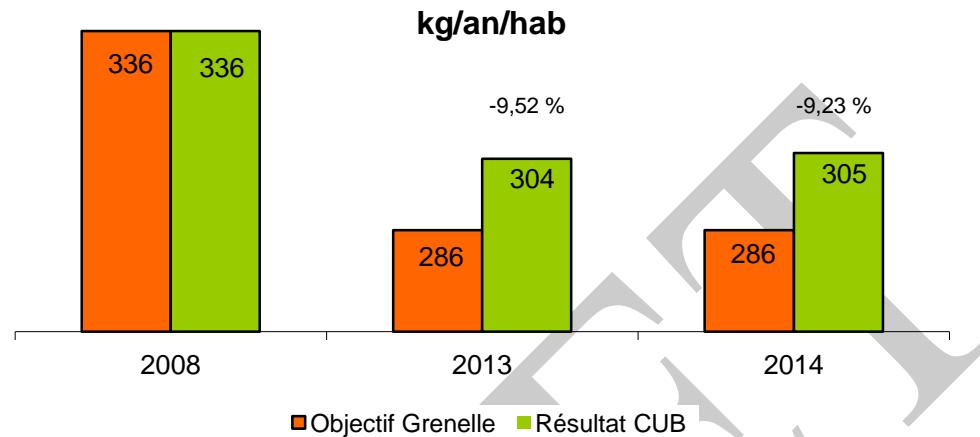


Les résultats de La CUB sont identiques à ceux de l'année 2013. L'effort de recyclage doit donc s'intensifier pour atteindre l'objectif ambitieux de 2015. Notamment en accroissant la collecte du verre, celui-ci étant très pondéreuse, afin d'atteindre des résultats rapides.

A noter qu'en intégrant à ce résultat les tonnages de gravats valorisés en sous couche routière, on atteint un résultat de 53,7 %, soit au-delà de l'objectif fixé.

3- Quantité de déchets ménagers et assimilés incinérés ou stockés

Objectif : Diminuer les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage, avec pour objectif une diminution de 15%

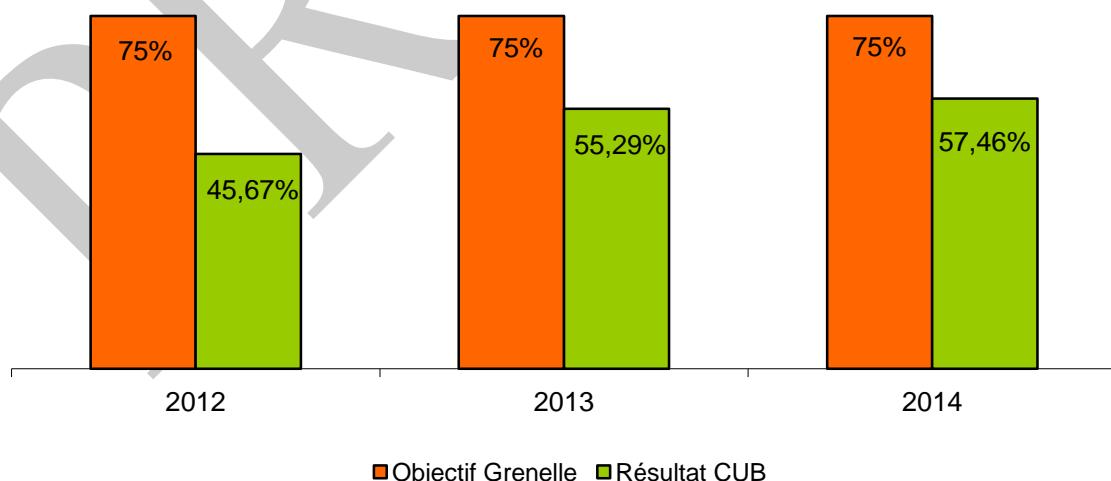


Malgré une baisse des déchets stockés en 2014, les objectifs fixés ne sont pas pleinement atteints.

4- Valorisation des emballages ménagers

Objectif : atteindre un taux de valorisation des emballages ménagers de 75% par rapport au gisement national évalué par Eco Emballages.

Sont pris en compte : les emballages en carton des liquides alimentaires, les papiers et cartons d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique et verre (issus des collectes sélectives + carton des déchèteries) et les emballages en acier et en aluminium dont 50% sont issus des mâchefers.



Nous constatons en 2014, une hausse des résultats de La CUB, ceux-ci ne permettent cependant pas d'atteindre l'objectif fixé.

A noter que si l'on intègre à ces résultats une partie du gisement papier subventionné par Eco- Emballage (28 %), le taux de valorisation est porté à 62,94 %.

DESCRIPTION DU SERVICE

I/ Les modalités d'exploitation

1. La régie communautaire

1.1 / Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 20 de ses communes (voir carte)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 16 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgailh à Pessac

La commune de Martignas-sur-Jalle a intégré la Communauté urbaine de Bordeaux au 1^{er} juillet 2013 et sa collecte a été assurée par un prestataire privé jusqu'au 31 décembre 2014. Les déchets sont valorisés dans les deux délégations de services publics : ASTRIA et RDE, depuis le 01/01/2014.

1.2 / L'organisation de la direction collecte et traitement des déchets

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative.

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- le service collecte qui assure notamment la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 20 communes.
- le service valorisation qui a en charge notamment la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y affairant.

La direction adjointe administrative comprend les services suivants :

- le service Gestion des Ressources Humaines qui est chargé, outre de la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation.
- le service Administratif, Juridique et Financier, service support et transversal, qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction.
- le service Délégations de Service Public Déchets et Réseaux de chaleur et de froid qui a en charge la mise en place du nouveau service public de réseau de chaleur et de froid, suite à la prise de compétence communautaire, et le suivi de l'exécution des DSP de traitement des déchets et de réseau de chaleur.

Enfin il est à noter que le service études et prévention qui se consacre aux études techniques et à la conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre est directement rattaché à la direction.

1.3 / Les moyens humains

Au 31 décembre 2014, l'effectif de la direction se compose de 927 agents soit 7 de plus qu'au 31 décembre 2013 (voir annexe 1).

1.4 / Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 154 véhicules bennes.

La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 12 camions équipés de bras hydraulique.

Le transport des déchets est réalisé avec 11 semi-remorques et 23 porteurs.

2. Le SIVOM Rive Droite

La Cub adhère au SIVOM Rive droite pour sept de ses communes (voir carte ci-après). Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société Véolia Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

PROJET

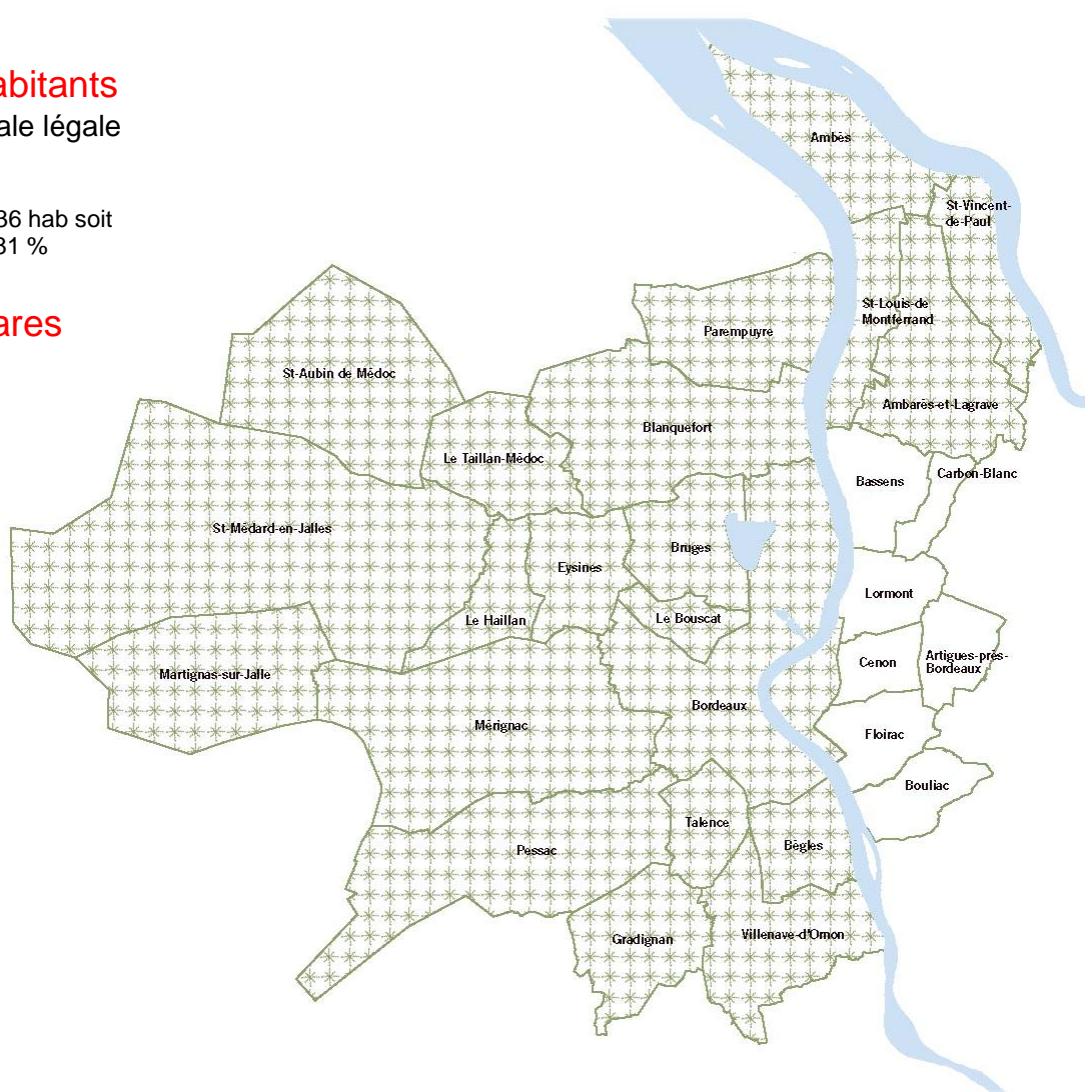
II/ Le territoire desservi

727 256 habitants

(population municipale légale
au 1^{er} janvier 2013)

Population 2013 : 721 436 hab soit
une augmentation de 0.81 %

57 828 hectares



<u>REGIE</u> : 643 731 habitants 52 783 hectares		<u>SIVOM</u> : 83 525 habitants 5 045 hectares	
Ambarès	13 422 hab	Carbon Blanc	6 941 hab
Ambès	2 868 hab	Cenon	22 131 hab
Artigues-près-Bordeaux	7 290 hab	Eysines	20 122 hab
Bassens	6 944 hab	Floirac	16 522 hab
Bègles	25 119 hab	Gradignan	23 355 hab
Blanquefort	15 106 hab	Le Haillan	9 282 hab
Bordeaux	239 399 hab	Lormont	20 557 hab
Bouliac	3 140 hab	Martignas-sur-Jalle	7 207 hab
Le Bouscat	23 075 hab	Mérignac	65 882 hab
Bruges	15 512 hab	Parempuyre	7 962 hab

III/ Les opérations de collecte

1/ Les déchets provenant des ménages

1.1/ La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

1.1.1/ Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

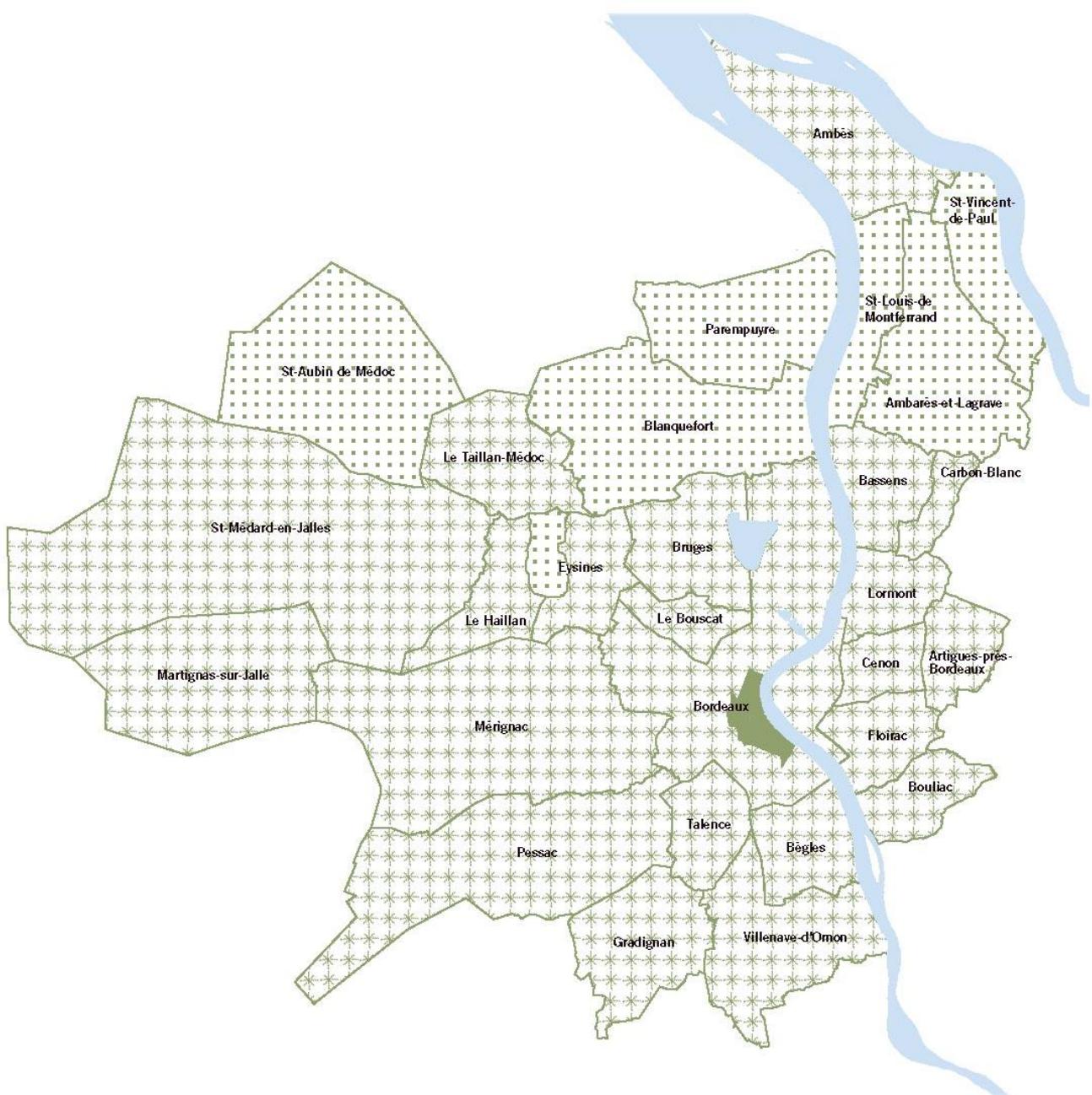
1.1.2/ Fréquence de la collecte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue 3 fréquences suivant les communes :

- Fréquence 1 : Ambarès-et-Lagrange, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- Fréquence 2 : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hyper-centre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint Médard en Jalles, Le Taillan-Médoc, Talence et Villenave-d'Ornon, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- Fréquence 4 : l'hyper-centre de Bordeaux et le quartier de la gare.

Ordures ménagères résiduelles

Fréquences hebdomadaires des collectes au 31/12/2014



Fréquence 1



Fréquence 2



Fréquence 4

1.2/ La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :

- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,
- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 600 habitants.

Depuis 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de bacs enterrés.

1.3/ La collecte des textiles usagés

La Communauté Urbaine de Bordeaux, au titre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets du programme local de prévention des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et la Communauté Urbaine de Bordeaux a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés. Selon un diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du PLPD, le gisement potentiel de collecte de la Communauté Urbaine de Bordeaux est estimé à 6 000 tonnes/an, soit 8.3 kg/hab/an.

En 2014, grâce au travail des collecteurs et avec le soutien des communes membres, compétentes pour autoriser l'implantation des bornes de collecte sur leur domaine public, 2083 tonnes de textiles ont été collectées et ainsi détournées des ordures ménagères résiduelles.

1.4/ La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres communautaires se compose de 16 sites.

Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie (voir carte ci-après),
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

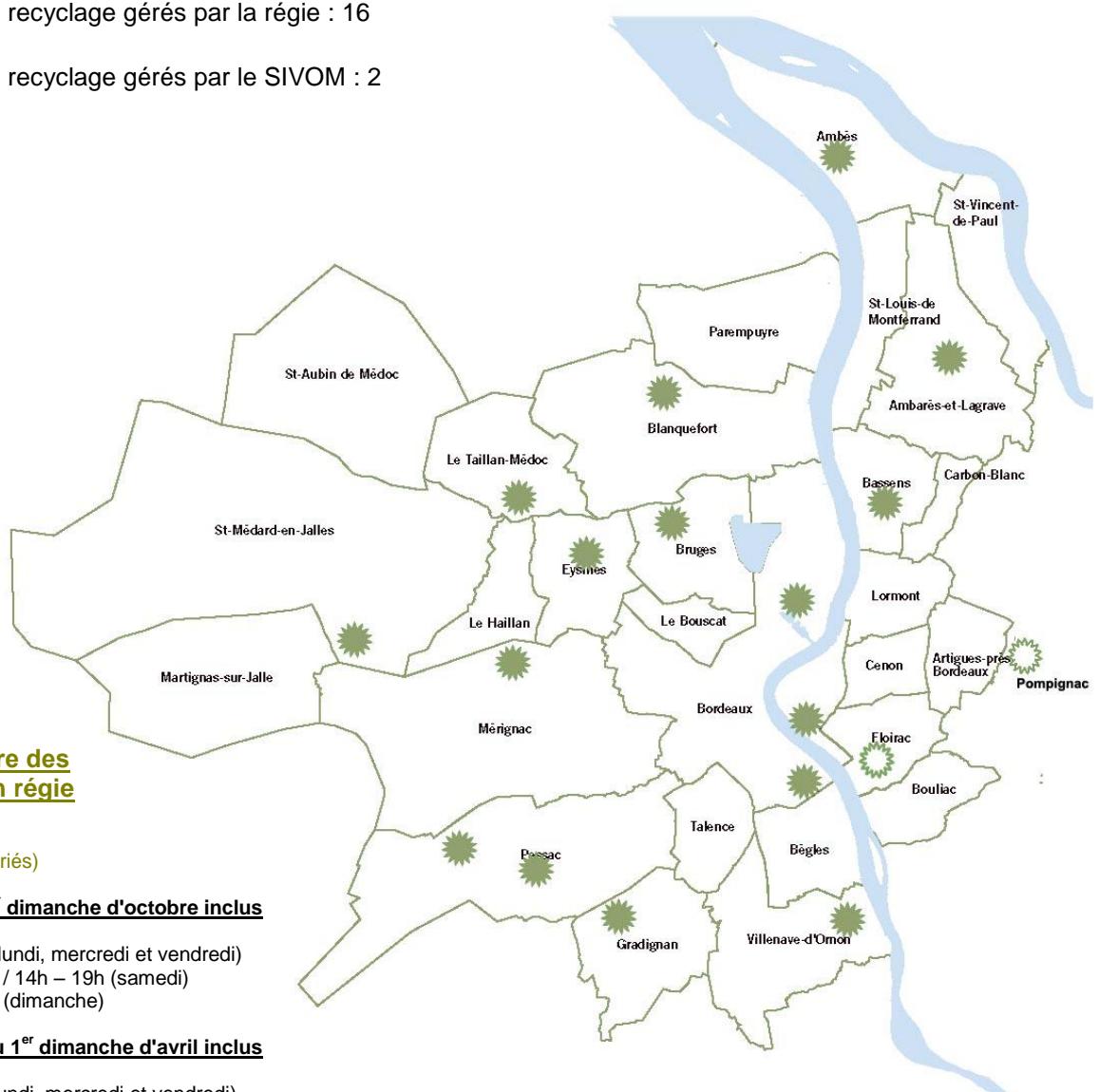
Les centres de recyclage



Centre de recyclage gérés par la régie : 16



Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie

Ouverts 7 jours sur 7
(à l'exception des jours fériés)

du 1^{er} lundi d'avril au 1^{er} dimanche d'octobre inclus 9h-12h30 / 13h15-19h

sauf Ambès : 14h – 19h (lundi, mercredi et vendredi)
10h – 12h / 14h – 19h (samedi)
10h – 12h (dimanche)

du 1^{er} lundi d'octobre au 1^{er} dimanche d'avril inclus 9h - 12h30 / 13h15 - 18h

sauf Ambès : 14h – 18h (lundi, mercredi et vendredi)
10h – 12h / 14h – 18h (samedi)
10h – 12h (dimanche)

Jusqu'au 31/12/2014 : modification des horaires à partir du 01/01/2015

Ambarès et Lagrave	Av Jules Ferry	Bordeaux Paludate	Quai de Paludate	Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
Ambès	22 Rue Jean Mermoz	Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)	Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
Bassens	Rue Franklin	Eysines	Rue Jean Mermoz	Pompignac	19 Av du Périgord
Blanquefort	Av du 11 Novembre	Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul	St Médard en Jalles	Av de Touban
Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	Gradignan	Allée de Mégevie	Le Taillan Médoc	Route de Saint Aubin
Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)	Mérignac	90 Av des Marronniers	Villenave d'Ornon	Chemin de Galgon

2/ Les déchets ne provenant pas des ménages

2.1/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté urbaine a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Communauté urbaine.

Le ramassage de ces déchets, part résiduelle et part recyclable, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

2.2/ Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés par les services municipaux dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de la société Veolia Propreté à Pompignac. Dans le détail, il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

2.3/ Cas particulier

Il s'agit des déchets du Marché d'Intérêt National (MIN), qui faisaient l'objet d'un contrat de ramassage spécifique et d'une collecte dédiée et qui a pris fin au 31/03/2014. Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (DDE, DIRA, ...).

IV/ Les opérations de traitement

1/ Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

1.1/ Les délégations de service public

La Cub dispose de trois délégataires de service public pour traiter une partie de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, qui assure pour partie la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant en provenance des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.
- la société Rive Droite Environnement qui a signé un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon, dont fait partie l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.
- la société La Grande Jauge qui a signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint Médard en Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a financé, construit et exploité une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint Médard en Jalles, au lieu-dit La Grande Jauge.

1.2/ Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception, transport et traitement des déchets verts	Lot n°1 : Sita Sud Ouest Lot n°2 : Pena Environnement	Le Teich St Jean d'Illac
Réception, transport et valorisation du bois	Lot n°1 : Séosse Lot n°2 : Pena Environnement Lot n°3 : Véolia	Saint Lon les Mines Rion des Landes Rion des Landes
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Pena Environnement	Mérignac
Mise en centre de stockage (déchets non valorisables)	Lot n°1 : Véolia Lot n°2 : Sita Sud Ouest	Lapouyade Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Véolia Lot n° 2: Sita Sud Ouest	Bassens Saint Jean d'Illac

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

1.3/ Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais Amédé Amos Ecoval
Valorisation des ferrailles	Decons Sita Sud ouest
Valorisation des batteries	Bartin recycling

1.4/ Les éco-organismes

1.4.1/ Eco-Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2012, un contrat a été conclu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'éco-organisme Eco Emballages sur la base d'un nouveau barème permettant de valoriser les subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels la Communauté urbaine perçoit les soutiens financiers d'Eco Emballages, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Paprec
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Sita
Acier	Option Fédération	Paprec
Aluminium	Option Fédération	Sita
Plastiques	Option Fédération	Paprec
Verre	Option Filière	Société O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par Eco Emballages qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par la Communauté Urbaine en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux d'Eco Emballages dont notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

1.4.2/ Les autres éco-organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	Société Ecofolio
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS

2/ Localisation des unités de traitement



SYNTHESE DE L'ACTIVITE

I - Bilan des opérations de collecte

Sur la base de 727 256 habitants (chiffre INSEE)

Chiffres clés : 408 144.20 t /an soit 561.21 kg/an/habitant

- Soit une hausse de 1 437.38 T (↗ 0.35 %)
- Soit une baisse de 2.53 kg/an/hab (↘ 0.4%)

2013 : 563.74 kg/an/hab

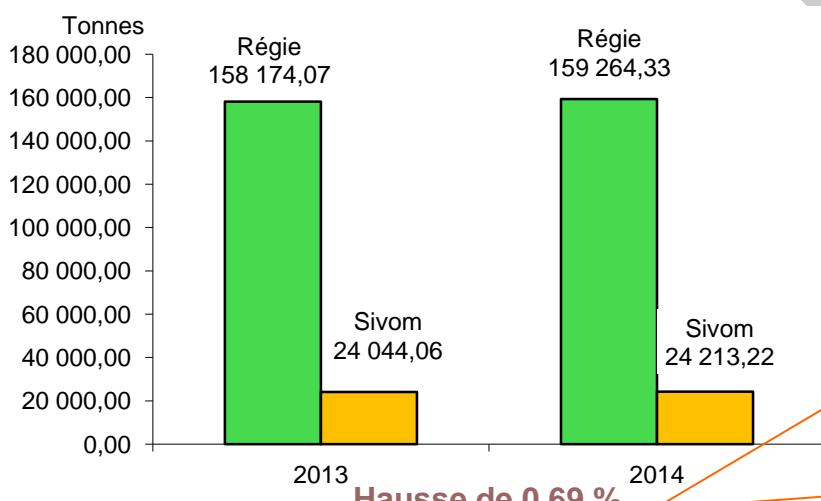
1- La collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles



Chiffres clés : 183 477.54 Tonnes/an soit 252.28 kg/an/habitant

2013 : 252.58 kg/an/hab

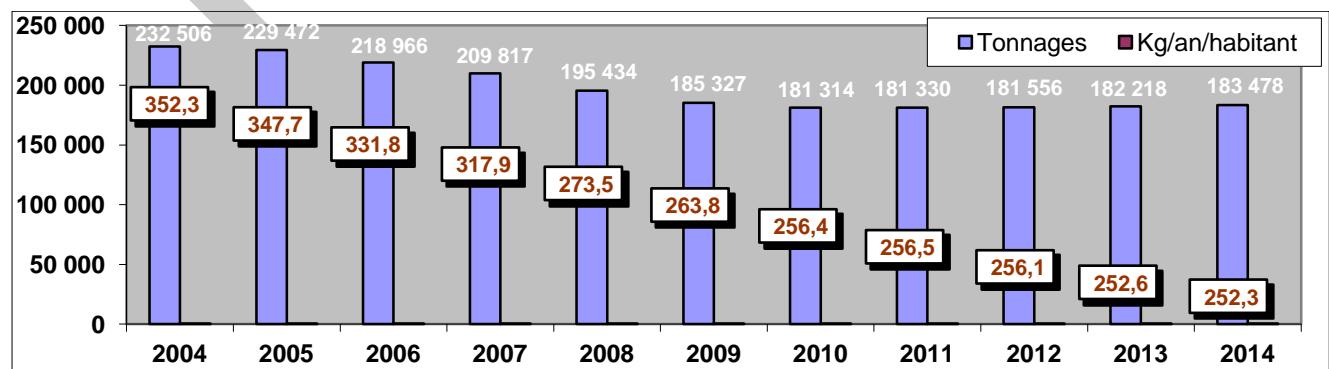
1.1/ Evolution des tonnages 2013/2014



Malgré l'augmentation de la population (+0.81%) et la prise en compte des OMR de la commune de Martignas-sur-Jalle sur une année pleine, on constate une hausse modérée des tonnages collectés.

Les efforts entrepris pour réduire la production des déchets ont permis de diminuer très légèrement la moyenne par habitant (-0.30 kg). On relève néanmoins que l'on atteint un palier, après 10 ans de baisse constante, et ce bien que les résultats obtenus se situent largement en deçà de la moyenne nationale (288 kg/hab).

1.2/ Evolution des tonnages annuels sur 10 ans



Il est à noter qu'en 10 ans, la production d'ordures ménagères résiduelles et assimilées a baissé de 100 kg/hab.

2- La collecte sélective



Chiffres clés : **54 967.55 Tonnes/an** soit **75.58 kg/an/habitant**



38 959.98 Tonnes



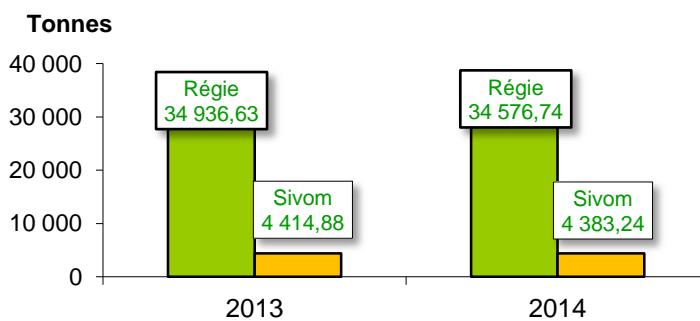
16 007.57 Tonnes



2013 : 76.14 kg/an/hab



2.1/ La collecte sélective en porte-à-porte



2.2/ La collecte du verre en points d'apports volontaires



Baisse de -0,99%

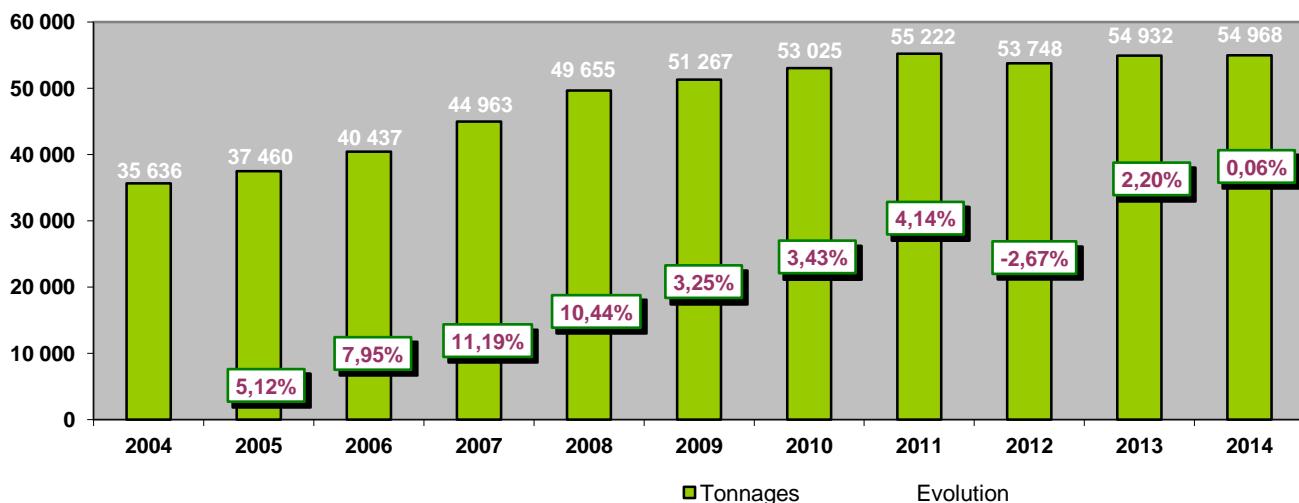
Cette baisse se retrouve principalement sur la collecte :

- d'aluminium (-12,14%)
- de Polyéthylène Haute Densité (PEHD) (-11,59%)
- de carton (-14,03%)

Hausse de 2,74 %

Un total de 16 007,57 tonnes de verre a été collecté en 2014, soit 426,67 tonnes de plus qu'en 2013 et ce grâce à la campagne de sensibilisation réalisée et à l'implantation de 11 bornes à verre supplémentaire sur le territoire.

2.3/ L'évolution des tonnages annuels sur 10 ans



Les tonnages collectés sont stables par rapport à 2013 (+0,06%), et ce malgré l'augmentation de la population, ce qui s'explique, en partie, par un nombre important de jours fériés consécutifs le jeudi en Mai (soit un mois sans collecte sélective pour moitié de l'agglomération).



On constate une légère hausse des refus de la collecte sélective (14,82 % au lieu de 14,27 % en 2013) traités au centre de tri. Les opérations de sensibilisation menées par les agents de communication, auprès des habitants de l'agglomération doivent donc être intensifiées.

24 agents (18 titulaires et 6 contrats aidés) composent la cellule communication qui ont pour mission essentielle d'assurer le succès et la pérennité des collectes sélectives.

En 2014, cette cellule a traité 10 685 cas de refus de collecte en sensibilisant aux consignes de tri les usagers dont les bacs verts n'ont pas été collectés, soit par téléphone, soit en se rendant à leur domicile.

Afin de répondre aux questions des usagers portant sur l'environnement ou les opérations de collecte (informations ou réclamations), elle a géré le numéro vert de la direction Collecte et Traitement des déchets qui a enregistré 3734 appels, soit 44 % de moins qu'en 2013.

Cette forte diminution s'explique par la mise en service d'un message d'accueil sur le serveur vocal, permettant d'orienter les usagers vers le service concerné et de diminuer le nombre d'appels relatif à la maintenance des bacs et aux problèmes de collecte. De plus la partie déchets du site internet a été restructurée et une version mobile mise en service, ce qui a permis aux usagers de disposer d'informations plus claires (jour de collecte, emplacement des bornes de collecte du verre, fiches déchets...).

La cellule communication a poursuivi ses actions d'information dans les résidences existantes (276 résidences traitées soit plus de 13500 habitants) qui ne respectent pas les règles de tri, ou nouvellement construites. De plus, en association avec les bailleurs-syndics, les agents de communication ont réalisé des opérations sur 3 « grands ensembles » de Cenon, Lormont et Pessac soit un total de 1286 logements.

Enfin, cette cellule a un rôle d'animation, notamment en milieu scolaire ou à l'occasion de manifestations communales, telles que les foires ou les salons.

Au total 207 animations ont été menées ce qui représente, enfants et adultes confondus, 13 574 personnes informées (+ 36,7% par rapport à 2013).

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), des actions de communication ont été menées :

- > Distribution de « Stop Pub » et de 3169 composteurs,
- > Accompagnement de 24 projets de compostage partagé,
- > Soutien technique auprès des communes de Saint Médard en Jalles, Gradignan et Floirac, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire (760 personnes sensibilisées).

Deux actions de communication importantes auprès du grand public ont été réalisées.

La première a concerné l'habillage de plus de 100 véhicules de collecte en porte-à-porte en y apposant des messages sur le tri, le recyclage et la prévention.

La seconde a été réalisée sur la commune de Bègles lors de l'installation de nouvelles bornes de collecte du verre. Elle a consisté à habiller des points d'apport volontaire afin de les rendre plus visibles. Par ailleurs les usagers ont été sensibilisés sur le tri du verre et informés sur les emplacements des points de collecte mis à leur disposition. De plus, dans le cadre d'une convention de partenariat avec éco-emballage, 11 bornes à verre ont été « customisées » et proposées aux communes.

3- La collecte en centres de recyclage

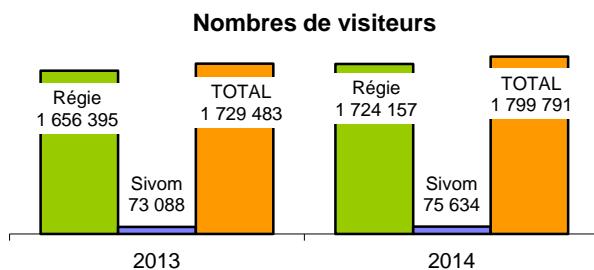
Chiffres clés :

133 523.80 Tonnes/an collectées soit 183.60 kg/an/habitant

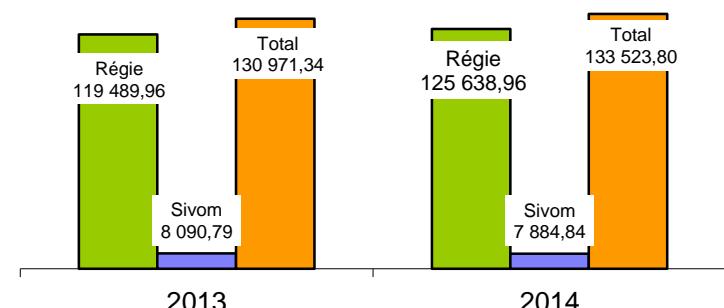
- 125 638.96 Tonnes collectées dans les 16 centres de la CUB
- 7 884.84 Tonnes collectées dans les 2 centres du Sivom

2013 : 181.54 kg/an/hab

3.1/ La fréquentation



3.2/ Evolution des tonnages 2013/2014



housse de 4.07%

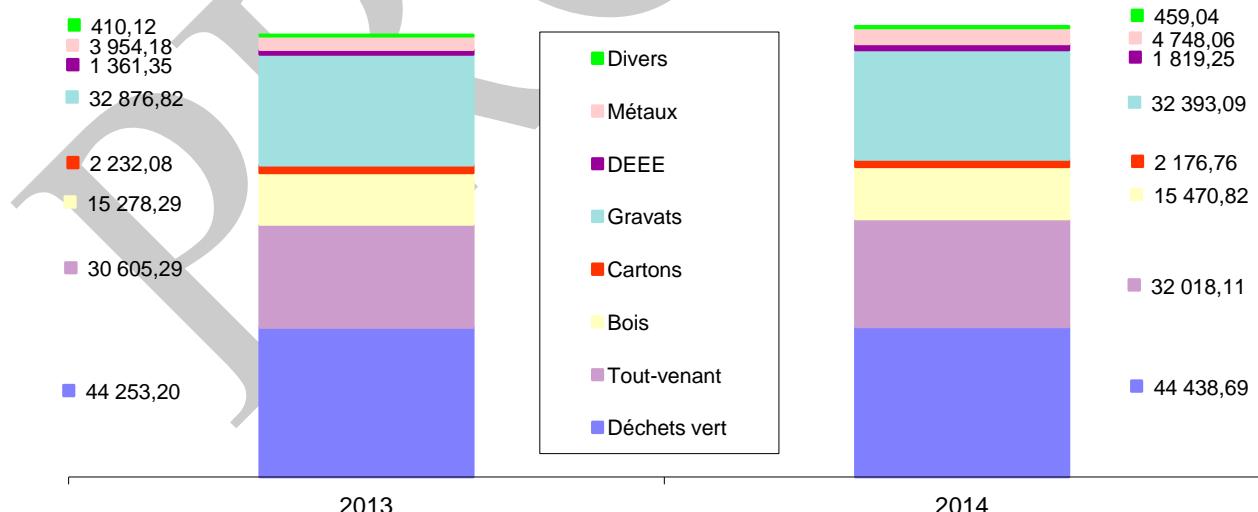
housse de 1.95 %

La hausse de la fréquentation des Centres de Recyclage entraîne une évolution des tonnages collectés (+1.95%)

Cette augmentation est constatée dans les déchèteries implantées en régie (+5.15%), les tonnages du SIVOM étant quant à eux en baisse (-2.5%)

3.3/ Les différents déchets apportés en centres de recyclage

Répartition par type de déchets



Totalité des déchets 2014 : 133 523.80 tonnes

La hausse des tonnages par rapport à 2013 (+1.95%) se retrouve essentiellement au niveau :

- des métaux (+20.08 %) ;
- des DEEEE (+33.64 %) ;
- du tout-venant (+4,61%).

4- Divers déchets

Chiffre clé : 36 175.31 Tonnes/an de divers déchets

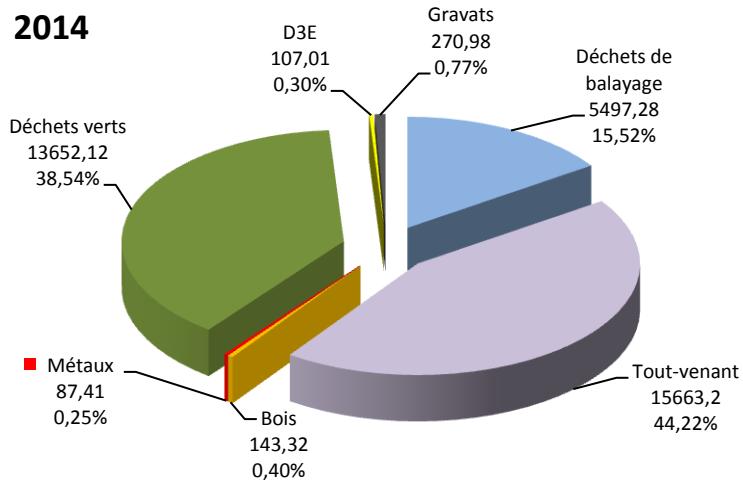
2013 : 38 584.94 T

4.1/ La collecte des déchets provenant des services communaux et communautaires

Chiffre clé : 35 421.31 Tonnes/an

2013 : 35 413.29 T

Répartition par types de déchets



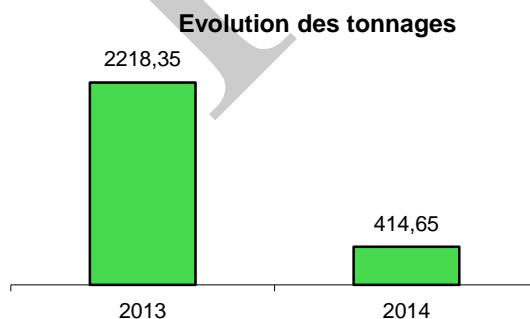
Hausse 0,02 %

4.2/ Cas particuliers

Chiffre clé : 754.00 Tonnes/an

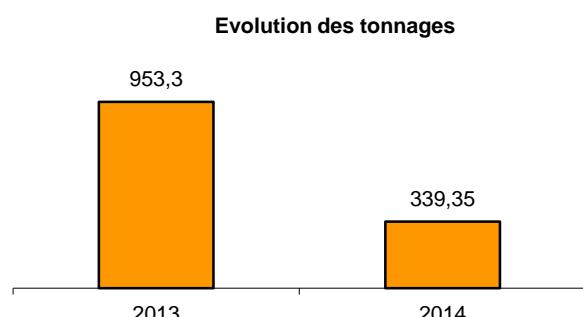
2013 : 3 171.65 T

4.2.1 / La collecte des déchets du Marché d'Intérêt National (MIN)



Baisse de -81.31 %
(Arrêt du contrat MIN le 31/03/2014)

4.2.2 / Les déchets professionnels ou opérations ponctuelles, apportés directement sur les unités de traitement



Baisse de -64.40 %
(Arrêt du contrat Mareyeur le 31/03/2014)

II - Bilan des opérations de traitement

Chiffres Clés : 407 230.57 Tonnes /an 559.95 kg/an/habitant

- Soit une hausse de 804.63 T ($\uparrow 0.20\%$)
- Soit une baisse de -3.41 kg/an/hab ($\downarrow 0.60\%$)

2013 : 563.36 kg/an/hab

1/ La valorisation énergétique



Chiffres Clés : 212 098.28 T /an soit 291.64 kg/an/habitant

2013 : 293.78 kg/an/hab

Ce total valorisé se répartit dans les deux unités de traitement suivantes :

1.1/ L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : Astria

(tonnes)	2013	2014	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	75 190,09	77 789,68	3,46%
Tout-venant incinérable CR	12 837,12	13 303,53	3,63%
Refus centre de tri	5 581,81	5 902,96	5,75%
Déchets non ménagers	14 025,92	11 639,17	-17,02%
Total	107 634,94	108 635,34	0,93%

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de La Cub, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 261 203.42 tonnes en 2014.

Ce tonnage total incinéré (CUB + hors CUB) a produit pour le délégataire ASTRIA :

- 61 366 tonnes de mâchefers, dont 53 172 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 5 127 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium), 6 616 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac (17).
- 7 409 tonnes de cendres et 948 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81).
- 142 599 MWh d'électricité dont 113 582 MWh ont été vendus.

1.2/ L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Cenon

(tonnes)	2013	2014	Evolution
Régie	80 262,78	79 249,72	-1,26%
SIVOM	24 044,06	24 213,22	0,70%
Total	104 306,84	103 462,94	-0,81%

En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de La Cub rappelés ci-dessus, l'UIOM a également reçu des apports extérieurs qui ont porté son tonnage incinéré à 125 470 tonnes.

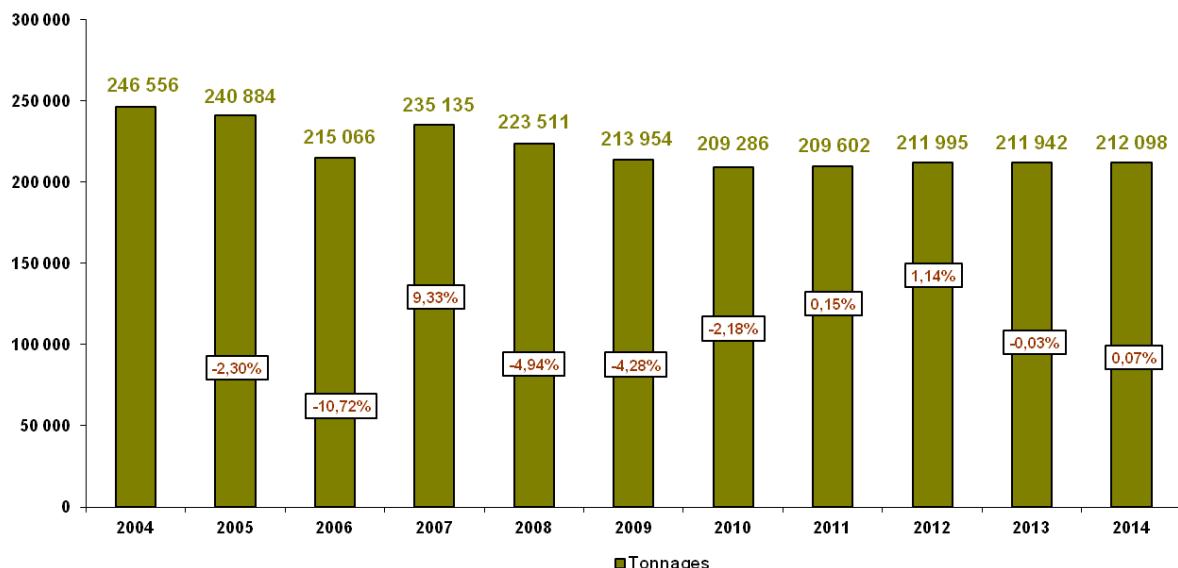
Elle a ainsi produit :

- 34 238 tonnes de mâchefers, dont 24 211 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 501 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium), 6 721 tonnes sont en attente de valorisation et 805 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac (17).
- 2 290 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 854 tonnes de produits sodiques résiduaires (PSR) repris par le fournisseur.
- 105 784 MWh d'énergie thermique cédés au réseau de chauffage urbain, 8 910 MWh d'électricité autoconsommés et 10 963 MWh d'électricité vendus.

1.3/ Synthèse de la valorisation énergétique

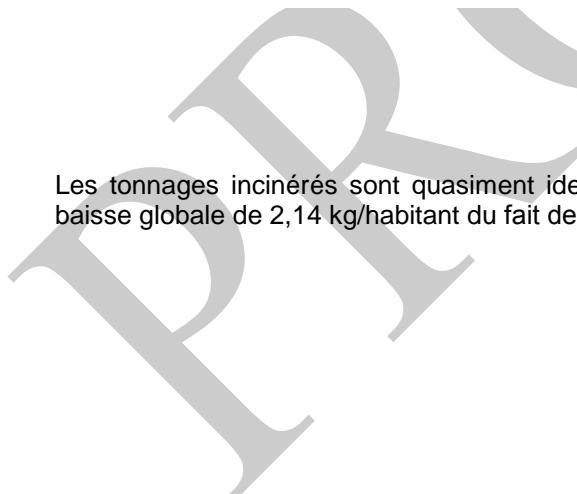


Tonnages annuels



Hausse 0,07 %

Les tonnages incinérés sont quasiment identiques à ceux de 2013 mais représentent néanmoins une baisse globale de 2,14 kg/habitant du fait de l'augmentation de la population.



2- La valorisation matière

Chiffres Clés : **105 684,02 Tonnes/an** soit 145.32 kg/an/habitant

2013 : 146.26 kg/an/hab



2-1 / Les produits issus des collectes sélectives

Soit 48 150.94 tonnes

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par Astria, selon les prescriptions techniques minimales des sociétés Eco-Emballages et Ecofolio. Les chiffres publiés ci-dessous correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco-Emballages

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco- Emballages			
Cartons	6 326,59	7 186,67	13,58%
Briques alimentaires	266,12	334,27	25,61%
Flaconnages plastiques	2 167,23	2 182,62	0,71%
Emballages acier	759,965	887,40	16,77%
Emballages aluminium	56,11	48,17	-14,15%
Verre	15 580,90	16 007,57	2,74%
TOTAL	25 156,92	26 646,70	5,92%

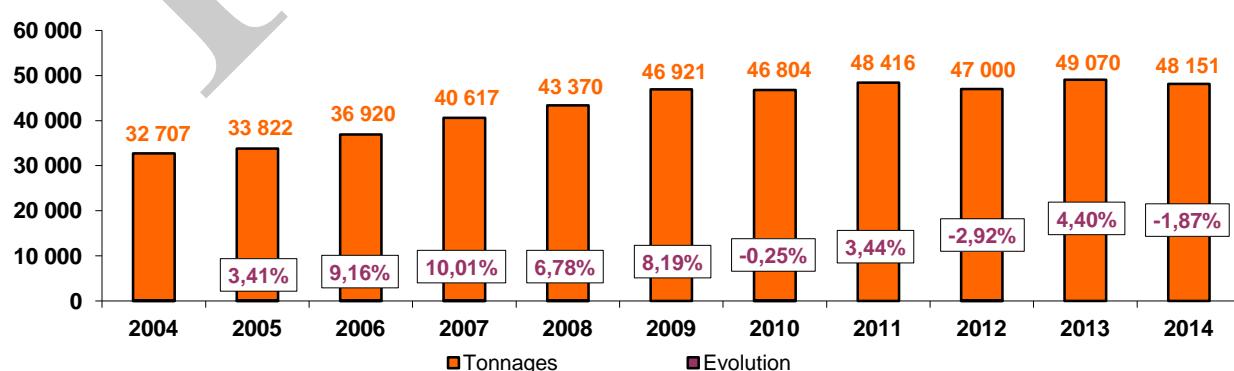
Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés pour le carton et le verre.

Déchets recyclables soutenus par Ecofolio

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution
Déchets recyclables soutenus par Eco-Folio			
Journaux / magazines	6 425,29	7 826,54	21,81%
Gros de magasin	17 487,51	13 677,70	-21,79%
TOTAL	23 912,80	21 504,24	-10,07%

On note le transfert des tonnages des gros de magasin vers les journaux/ magazines du fait de la mise en place d'une nouvelle machine de tri optique à l'usine Astria, améliorant le tri.

Tonnages annuels des déchets soutenus



Baisse de -1.87 %

2.2/ Les produits issus des centres de recyclage

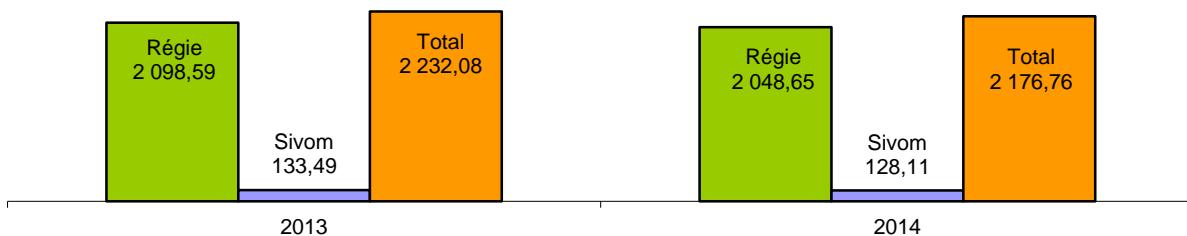
Chiffres Clés : 57 533,08 Tonnes/an soit 79,10 kg/an/habitant

2013 : 78,25 kg/an/hab

2-2-1/ Les cartons



Tonnages annuels de cartons collectés



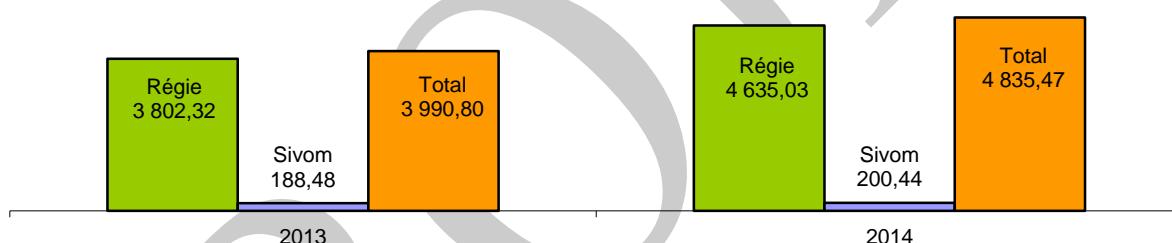
Baisse de -2,48 %

Les tonnages de cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

2-2-2/ Les métaux



Tonnages annuels de métaux collectés



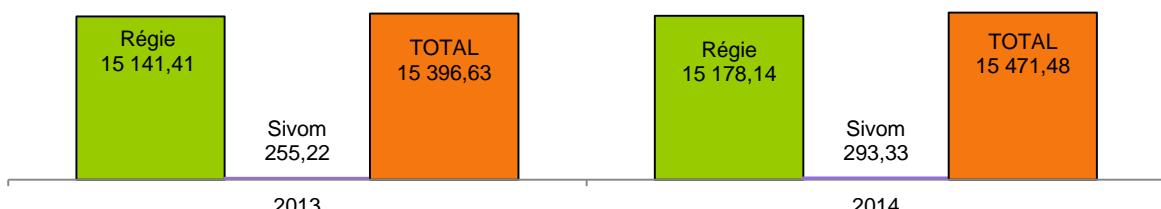
Hausse de 21,17 %

Les tonnages de métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent. La hausse conséquente constatée, résulte d'une modification de la fréquence de collecte journalière des métaux dans les centres de recyclage.

2.2.3/ Le bois



Tonnages annuels du bois collecté



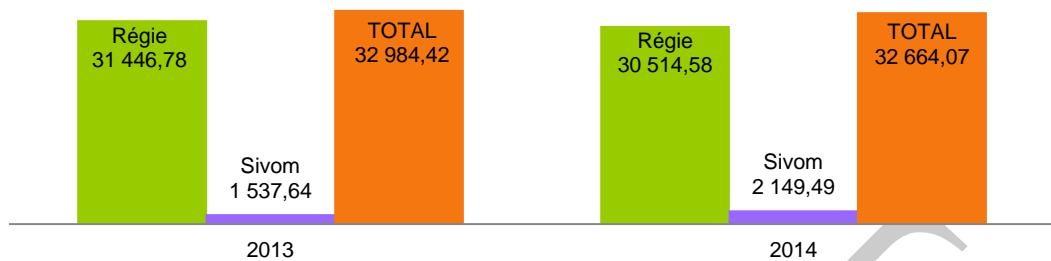
Hausse de 0,49 %

Les tonnages de bois collectés ont été valorisés en panneaux de particules.

2-2-4/ Les gravats



Tonnages annuels de gravats valorisés



Baisse de -0.97 %

Les tonnages de gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

2-2-5/ Les déchets d'équipement électrique et électronique



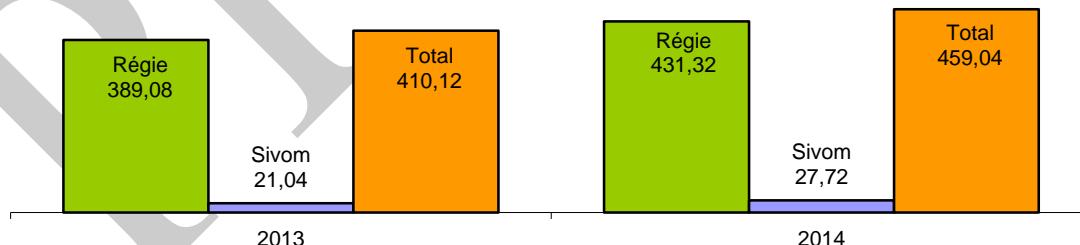
Hausse de 34.13 %

Cette augmentation s'explique par l'acquisition de conteneurs de plus grande capacité installés dans chaque Centre de Recyclage.

2-2-6/ Les déchets diffus spécifiques des ménages

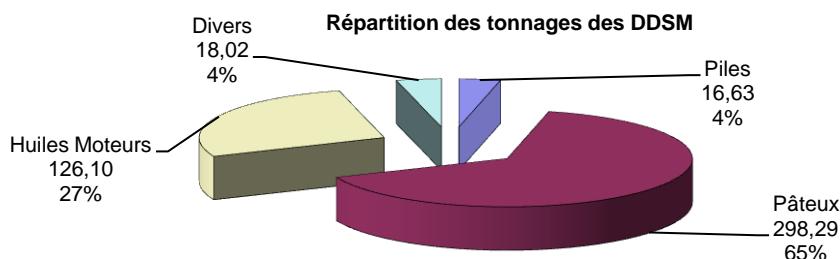


Tonnages annuels des DDSM



Hausse de 11.93 %

Les produits pâteux (peintures, vernis, colles...) représentent la plus forte part des déchets diffus spécifiques des ménages valorisés. Dans la catégorie « divers », qui ne concerne que 4 % des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols.



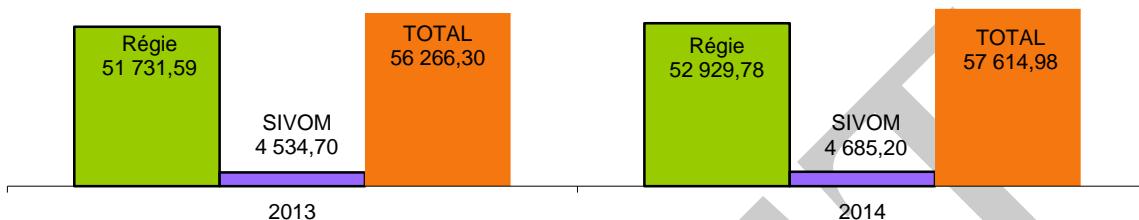
3- La valorisation biologique



Chiffres Clés : 57 614.98 Tonnes/an soit 79.22 kg/an/habitant

2013 : 77.99 kg/an/hab

Tonnages de déchets verts valorisés



Hausse de 2.40 %

Les déchets verts de la régie communautaire sont valorisés en compost selon la répartition suivante :

- La société « La grande Jauge », délégataire du service public de compostage, a traité la majorité des tonnages, soit 51 347,84 tonnes, ce qui représente 97 % des quantités traitées ;
- SITA, prestataire de la CUB lors des pointes de production à la Grande Jauge, a valorisé le reste, soit 1 581,94 tonnes.

A noter que la totalité des déchets verts du Sivom est valorisée en compost par la société Soval.

4- L'élimination en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Chiffres Clés : 31 833.29 Tonnes /an soit 43,77 kg/an/habitant

2013 : 45.32 kg/an/hab

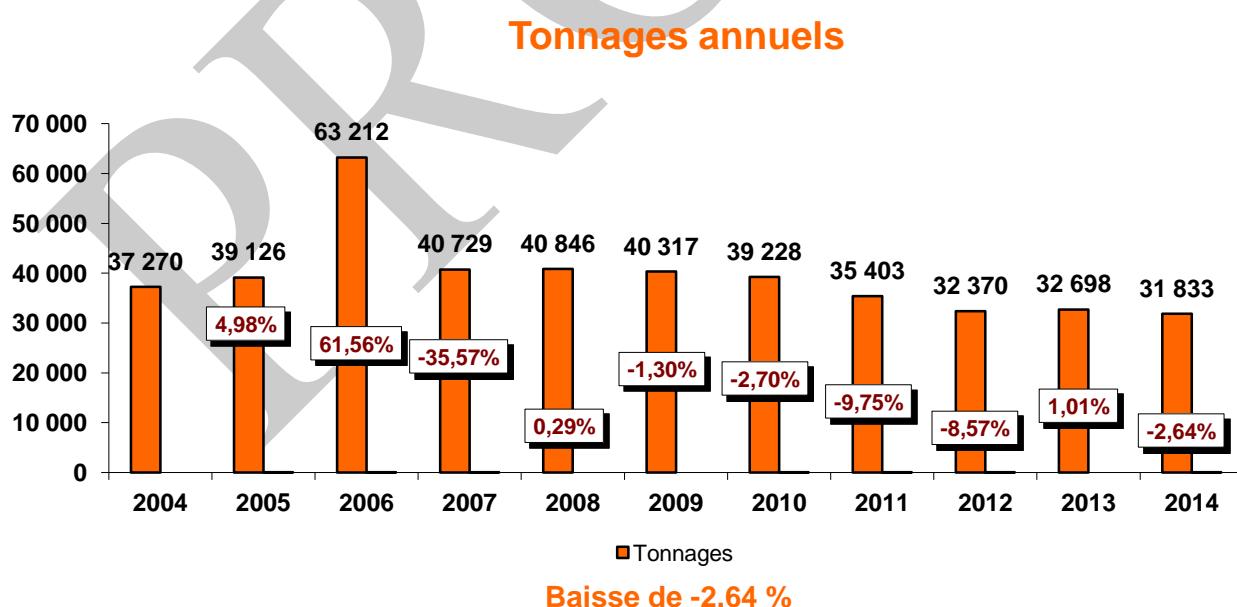
Les déchets n'ayant pas trouvé de solution de valorisation sont de nouveau en baisse en 2014, essentiellement du fait de la réduction des tonnages du SIVOM et de l'arrêt des apports des ordures ménagères résiduelles (OMR) de Martignas-sur-Jalle à compter du 01/01/2014, désormais valorisées.

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2013	2014	Evolution
Tout Venant Régie	22 379,14	23 244,82	3,87%
Tout Venant Sivom	7 421,74	5 739,82	-22,66%
Tout Venant TOTAL	29 800,88	28 984,64	-2,74%
Refus incinération	1 912,96	2 224,92	16,31%
OMR Martignas-sur-Jalle	808,24	0,00	-100,00%
Refus de bois	175,90	142,66	-18,90%
Refus Déchets verts	0,00	481,07	100,00%
Refus TOTAL	2 897,10	2 848,65	-1,67%
TOTAL Général	32 697,98	31 833,29	-2,64%

On note une augmentation conséquente des refus d'incinération en raison de :

- l'arrêt d'un four pour maintenance à l'usine d'ASTRIA durant les mois d'avril et octobre ;
- l'arrêt d'un four pour maintenance au mois de juin pour RDE ;
- l'arrêt du Groupe Turbo Alternateur pendant une semaine aux usines ASTRIA et RDE.



A noter que les tonnages de 2014 sont les plus bas de ces 10 dernières années.

Analyse économique et financière

I. Les dépenses du service

Chiffres clés

- Dépenses réelles d'Investissement : 15 024 967,91 € → 26,78 % /à 2013
- Dépenses réelles de Fonctionnement : 96 926 148,48 € → 4,47 % /à 2013

1/Dépenses d'investissement

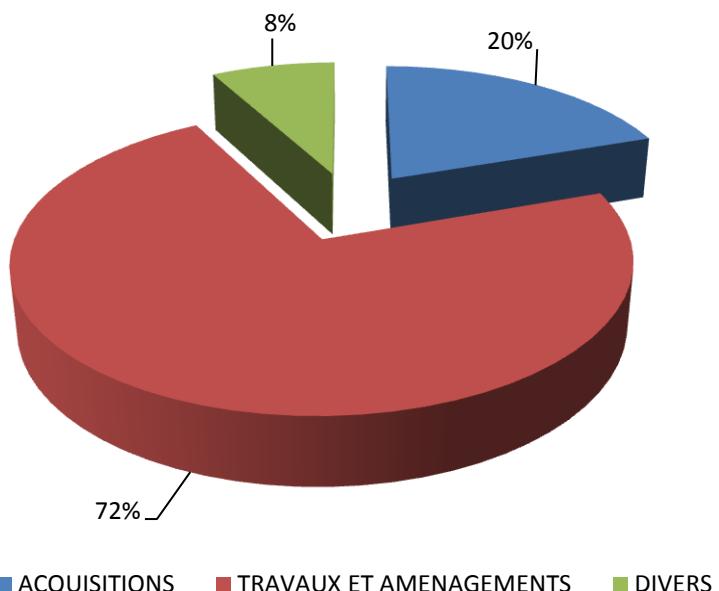
Dépenses réelles (en €)	2014
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE-A-PORTE	
aménagement et construction d'équipements (vestiaires de bâgles, divers)	1 287 577,09
acquisition de matériel roulant	421 903,68
acquisition bacs individuels de collecte	1 069 533,90
acquisition matériel divers	15 431,13
	2 794 445,80
COLLECTE DES DECHETS EN APPOINT VOLONTAIRE	
aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées,...)	669 378,70
acquisition de matériel roulant	814 156,84
acquisition de bornes enterrées	27 682,19
acquisition matériel divers	251 247,31
achat terrains	349 680,00
	2 112 145,04
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENTS	
locaux de précollecte mutualisés	203 572,59
	203 572,59
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	
aménagement et construction d'équipements (Anciennes décharges, centres de transit)	208 698,16
achat terrains	6 704,40
	215 402,56
PROJETS TRANSVERSES	
aménagement de sites	182 048,80
construction du 3ème dépôt	8 318 648,40
INDO-informatisation direction	3 600,00
	8 504 297,20
AUTRES FRAIS DIVERS	
frais d'insertion	1 510,56
remboursement du capital de la dette	1 193 594,16
	1 195 104,72
TOTAL	15 024 967,91
Opérations d'ordre budgétaire (*)	2014
	170 194,10

(*) Opérations financières qui ne donnent pas lieu à des mouvements comptables

1.1 / Répartition des dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles (en €)	2013	2014	Evolution
ACQUISITIONS			
	5 366 797,41	2 959 939,45	-44,85%
TRAVAUX ET AMENAGEMENTS			
	5 315 764,49	10 869 923,74	104,48%
DIVERS			
	1 168 865,30	1 195 104,72	2,24%
TOTAL	11 851 427,20	15 024 967,91	26,78%
Opérations d'ordre budgétaire (*)	2013	2014	Evolution
	276 859,80	170 194,10	-38,53%

(*) Opérations financières qui ne donnent pas lieu à des mouvements comptables



1.2 / Evolution des dépenses réelles d'investissement

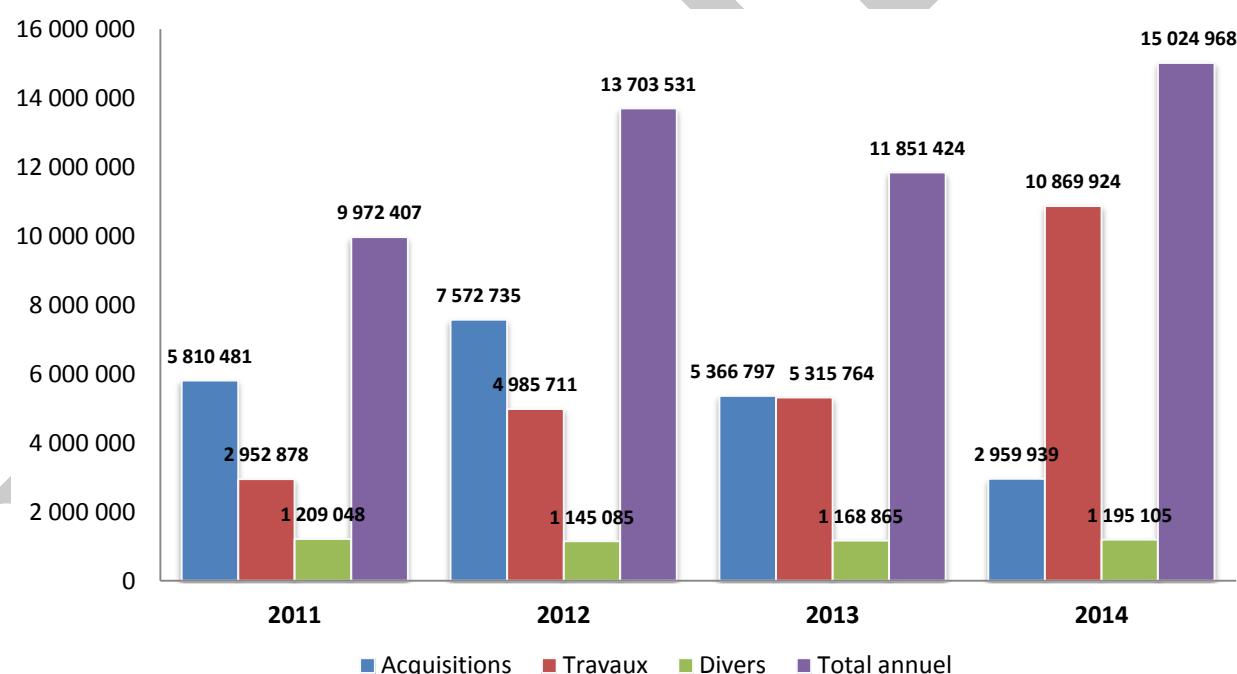
Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'Investissement depuis l'année 2011, On constate qu'avec une évolution de 26,78 % par rapport à 2013, le montant total de 2014 est le plus important de ces quatre dernières années.

Cette augmentation significative se retrouve au niveau des travaux d'aménagement du fait de l'impact sur ce poste :

- de la construction du 3ème dépôt à Eysines (8 318 648 €)
- des travaux d'aménagement des vestiaires de Bègles (1 280 095 €)
- des travaux sur les centres de recyclage (construction du chalet d'Ambarès, fin des travaux du centre de recyclage d'Eysines, travaux d'aménagements : 617 464 €)
- de l'aménagement des Locaux de pré collecte mutualisés (203 572 €)
- des travaux d'aménagement du parking de Latule (141 295 €)

A contrario on relève une baisse des acquisitions (- 44,85 %) due au montant consacré au renouvellement du matériel roulant, en baisse de 1 800 000 € par rapport au montant annuel prévu, du fait de la notification tardive des marchés publics.

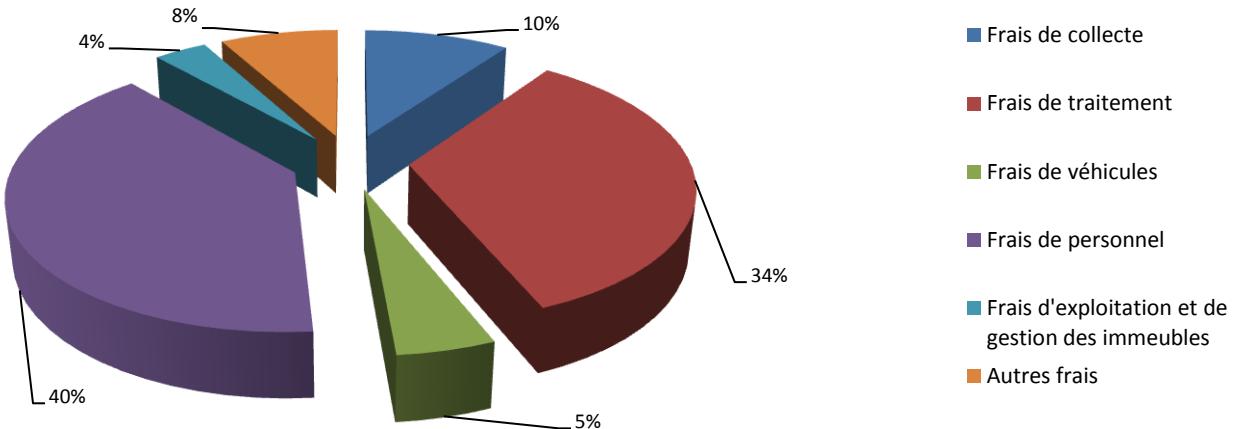
Les frais divers, qui représentent essentiellement le remboursement du capital de la dette, sont quant à eux stables.



2/ Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles (en €)	2013	2014	Evolution
Frais de collecte			
Maintenance des bacs	693 525,05	696 927,30	0,49%
Transport par prestataire	783 646,65	645 974,20	-17,57%
Participation SIVOM Rive droite	7 449 051,32	7 704 880,00	3,43%
Collecte Martignas	0,00	516 008,08	
	8 926 223,02	9 563 789,58	0,07
Frais de traitement			
Incineration des déchets ménagers	15 617 143,46	16 679 530,36	6,80%
Tri des déchets recyclables	7 683 571,04	7 782 106,72	1,28%
Compostage des déchets verts	2 576 741,23	2 749 898,60	6,72%
Valorisation des cartons	196 475,02	199 489,56	1,53%
traitement déchets radioactifs	416,96	0,00	-100,00%
Valorisation du bois	631 972,47	672 654,63	6,44%
Déchets diffus spécifiques des ménages	211 138,90	167 909,42	-20,47%
Gravats	414 081,64	400 629,67	-3,25%
Mise en ISDND	2 928 668,00	2 858 085,67	-2,41%
TGAP (incinération)	890 165,98	912 683,12	2,53%
TGAP (mise en décharge)	464 345,45	580 529,84	25,02%
	31 614 720,15	33 003 517,59	4,39%
Frais de véhicules			
Carburant	2 492 789,00	2 592 404,31	4,00%
Pièces et réparations	1 907 143,12	1 872 281,61	-1,83%
Assurances et taxes	200 631,39	118 746,95	-40,81%
	4 600 563,51	4 583 432,87	-0,37%
Frais de personnel			
Personnel de la DCTD	33 660 769,99	35 390 576,24	5,14%
Quote- part personnel ateliers	2 452 674,86	2 554 199,22	4,14%
Assurances et divers	926 560,84	586 275,84	-36,73%
	37 040 005,69	38 531 051,30	4,03%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	954 812,77	1 057 797,97	10,79%
Frais de Gardiennage	1 197 371,43	1 219 358,50	1,84%
Frais de location	568 859,55	523 616,24	-7,95%
Consommation d'eau et d'électricité	242 657,85	268 665,88	10,72%
Assurances et taxes	320 836,19	334 504,96	4,26%
Analyses et divers	97 889,10	78 041,93	-20,28%
	3 382 426,89	3 481 985,48	2,94%
Autres frais			
Fournitures diverses	584 354,32	441 165,50	-24,50%
Communication	379 155,38	284 137,19	-25,06%
Participations et cotisations diverses	87 474,17	52 451,90	-40,04%
Frais administration générale	4 803 434,94	5 823 941,14	21,25%
Frais de fonctionnement	652 101,24	532 705,16	-18,31%
Frais divers (honoraires, analyses,,,)	264 071,00	153 538,33	-41,86%
Charges exceptionnelles	81 656,88	143 320,11	75,52%
Intérêts de la dette	359 453,60	331 148,33	-7,87%
	7 211 701,53	7 762 407,66	7,64%
TOTAL	92 775	96 926	4,47%
Opérations d'ordre budgétaire	2013	2014	Evolution
	6 582 576,07	6 446 597,23	-2,07%

2.1 / Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



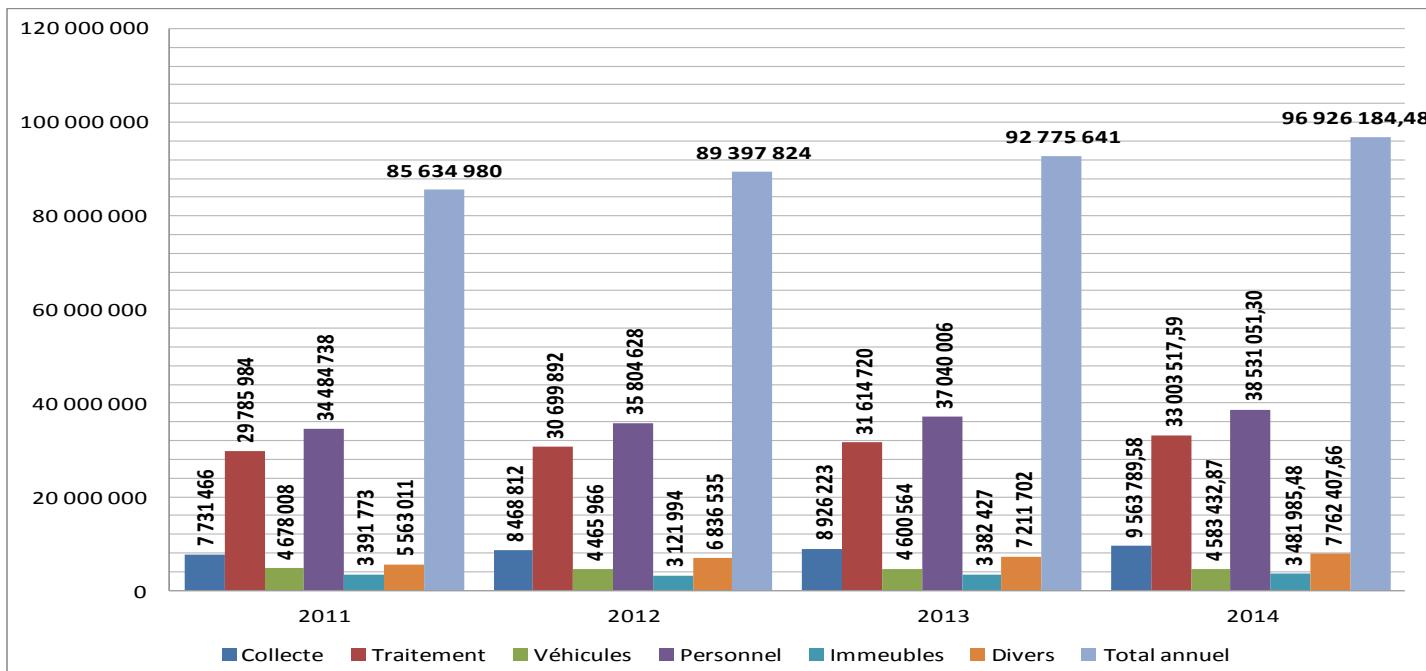
Les dépenses réelles de Fonctionnement s'élèvent à **96 926 184,48 €** soit une augmentation de 4,47 % par rapport à 2013 en raison de l'évolution des deux principaux postes de dépenses :

- Les frais de traitement (+ 4,39 %) du fait de l'augmentation :
 - des frais d'incinération (+ 6,8 %), conséquence des 3 points d'augmentation de la TVA (de 7 à 10%)
 - des frais de compostage des déchets verts (+ 6,72 %) liée à une augmentation des tonnages,
 - de la taxe de mise en décharge (T.G.A.P.) + 25,02 %, qui a augmenté de 5 € la tonne au 01/01/2014.
- Les frais de personnel (+ 4,03 %) correspondant essentiellement à la progression du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), à la hausse de la contribution CNRACL, ainsi qu'à l'augmentation de la quote-part relative au personnel des ateliers de réparation des véhicules.

On notera également, pour la 2ème année consécutive, une hausse significative des frais d'administration générale (+ 21,25 %) qui correspondent aux frais de fonctionnement des Directions supports, imputés sur le budget annexe.

A contrario, il convient de souligner la baisse conséquente des frais d'assurances (- 40,81 % pour les véhicules et - 36,73 % pour le personnel), résultat d'une renégociation des contrats.

2.2 / Evolution des dépenses réelles de Fonctionnement



II -Les recettes du service

Chiffres clés

- Recettes réelles d'Investissement : 20 576 363,02 € ↗ 13,93 % /à 2013
- Recettes réelles de Fonctionnement : 103 235 045,22 € ↗ 0,66 % / à 2013

1/ Recettes d'investissement

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif, car en matière de recettes d'Investissement, il est difficile de se livrer à des comparaisons.

En effet, ils se composent aussi bien de l'affectation des résultats de l'année précédente que de produits exceptionnels.

Cependant on constate une baisse importante des subventions (- 60,21 %), la subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour la mise en place du P.L.P.D (Programme Local de Prévention des Déchets) n'ayant fait l'objet que du versement d'un premier acompte.

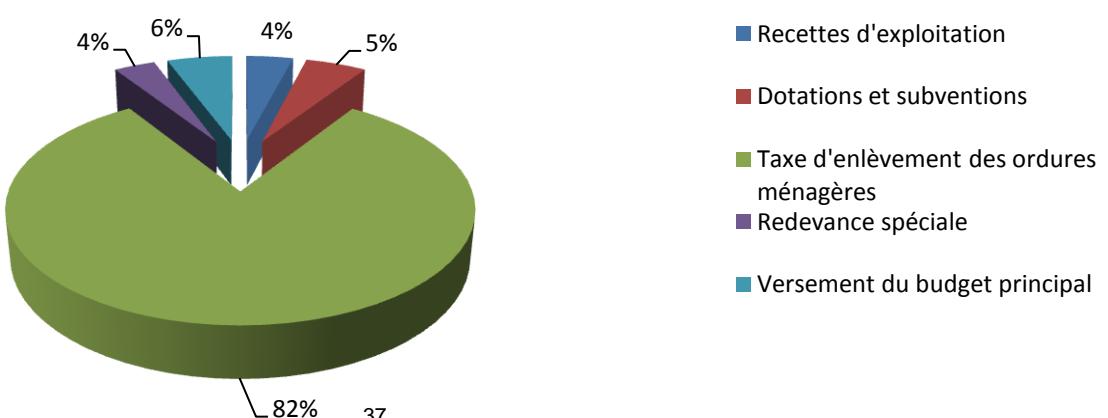
Le montant de la FCTVA est quant à lui en nette progression (+ 35,95 %) sachant que s'agissant du remboursement d'une partie de la TVA versée avec deux ans de décalage, elle est fonction du montant des investissements réalisés en 2011.

Recettes réelles (en €)	2013	2014	Evolution
Recettes diverses			
Subventions organismes externes	740 000,00	294 462,50	-60,21%
Divers	61,51	16 562,27	26 826,14%
	740 061,51	311 024,77	-57,97%
Financement			
FCTVA	1 343 454,26	1 826 470,67	35,95%
Dépôts et cautionnement reçus	900,00	1 440,00	60,00%
Report du résultat du budget investissement N-1	16 677 492,31	18 437 427,58	10,55%
Affectation du résultat du budget de fonctionnement N-1 à la section investissement N	5 145 645,66	0,00	-100,00%
	23 167 492,23	20 265 338,25	-12,53%
TOTAL	23 907 553,74	20 576 363,02	-13,93%
Opérations d'ordre budgétaire	2013	2014	Evolution
	6 658 160,84	6 479 001,99	-2,69%

2/ Recettes de fonctionnement

Recettes réelles (en €)	2013	2014	Evolution
Recettes d'exploitation			
Recettes USID	1 255,00	1 240,00	-1,20%
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles, MIN,,)	324 609,80	-11 579,32	-103,57%
Vente des produits recyclables	2 364 248,20	2 342 958,65	-0,90%
Recettes versées par délégataire	1 423 514,21	1 362 880,99	-4,26%
Remboursements et pénalités divers	181 036,20	22 730,35	-87,44%
Reprise de matériel	11 000,00	216 328,15	1866,62%
Produits exceptionnels	374 376,23	71 158,96	-80,99%
	4 680 039,64	4 005 717,78	-14,41%
Dotations et subventions			
Soutien Eco-Emballages	5 067 572,21	4 379 413,84	-13,58%
Soutien Eco Folio	764 203,93	704 630,54	-7,80%
Soutien OCAD 3E	84 948,71	132 772,08	56,30%
Participation aide à l'emploi	33 424,69	0,00	-100,00%
	5 950 149,54	5 216 816,46	-12,32%
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	79 187 355,60	81 499 147,00	2,92%
Redevance spéciale	3 320 578,91	3 521 365,26	6,05%
Versement du budget principal	8 441 932,61	5 588 300,24	-33,80%
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	980 584,00	3 403 698,48	247,11%
	91 930 451,12	94 012 510,98	2,26%
TOTAL GENERAL	102 560 640,30	103 235 045,22	0,66%
Opérations d'ordre budgétaire	2013	2014	Evolution
	201 275,03	137 789,34	-31,54%

2.1 / Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de Fonctionnement s'élèvent à **103 235 045,22 €**, soit une légère augmentation de 0,66 % par rapport à 2013.

La TEOM constitue la source principale de financement (82 % des recettes). Bien que son taux soit inchangé, elle progresse de 2,92% en raison de l'accroissement des surfaces bâties taxées.

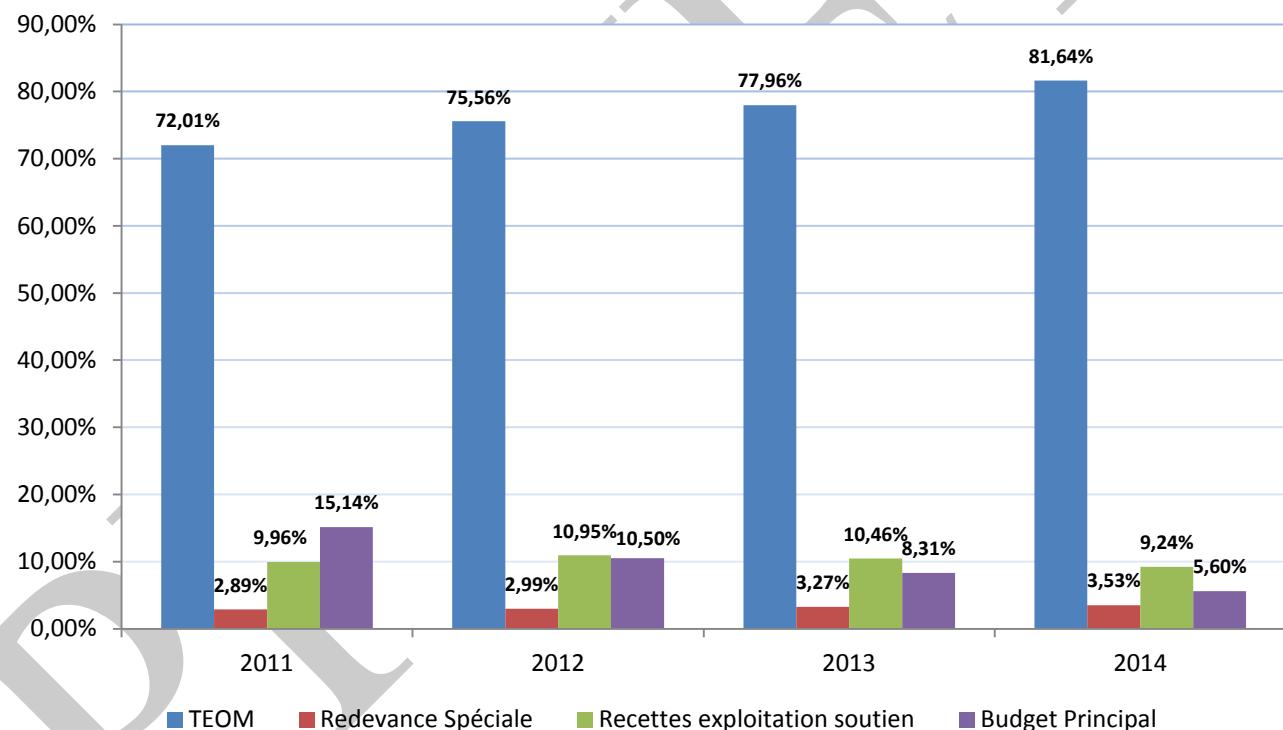
De même le montant de la Redevance Spéciale progresse d'année en année (+ 6,05 %) en raison de l'augmentation des contrats des professionnels.

A noter une forte augmentation du poste "Reprise de matériel" qui correspond aux produits de cession de véhicules.

Malgré cela, le montant total des recettes d'exploitation connaît une baisse conséquente (- 14,41 %) en raison principalement des effets conjugués de l'arrêt de la collecte des déchets du MIN (- 103,57 % pour les enlèvements déchets) et de l'absence de partage des gains de productivité de l'usine d'Astria calculés sur les résultats 2013 (- 80,99% pour les produits exceptionnels)

2.2 / Evolution des recettes réelles de Fonctionnement

La part des subventions versées par les Eco Organismes accuse quant à elle une baisse de 12,32 %, que l'on retrouve tant au niveau des soutiens d'Eco Emballages (-13,58 %) du fait d'un montant de rattachement sous évalué que d'Eco Folio (- 7,8 %), en raison d'un changement des barèmes de calcul des subventions. A contrario, les soutiens versés par OCAD 3E au titre des Equipements Electriques et Electroniques progressent de 56,3 % du fait d'une augmentation des tonnages collectés.



Conclusion :

Comme les années précédentes, l'équilibre budgétaire a été réalisé avec la participation du budget principal, néanmoins, dans le cadre du travail entrepris sur la détermination du strict équilibre annuel du budget, la subvention versée par le budget principal n'a été mobilisée en 2014, que pour couvrir le besoin de financement réel de l'exercice.

De ce fait, les investissements 2014 ont été financés par le fond de roulement et l'autofinancement dégagés sur 2014.

Aussi la participation du budget principal, qui était en baisse sur les trois derniers exercices, compte tenu des efforts de gestion réalisés, ne s'est élevée qu'à 5 588 300,24 € par rapport à l'exercice 2013.

ASTRIA

RESUME

La présente analyse financière de la société Astria, délégataire de service public pour l'élimination des déchets, est basée sur les comptes annuels 2014 remis par l'exploitant, le compte d'exploitation prévisionnel de la période 2007-2020, transmis en 2008 et annexé à l'avenant n°5 ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant.

L'exercice 2014 s'est soldé par un chiffre d'affaires de presque 38 M€. Cet agrégat s'est légèrement dégradé comparativement à l'exercice précédent. En effet, le contrat de vente d'électricité se fait sur le « marché libre » et Astria a perdu de l'ordre de 23% de recette électrique par rapport à 2013.

Les tonnages globaux incinérés ont dépassé les 260 000 tonnes (art. 17.2.1 de l'avenant n°7) et ont permis de mettre en œuvre l'intéressement pour la CUB pour environ 47 k€ TTC. En revanche, l'Excédent Brut d'Exploitation retraité est inférieur à celui attendu dans le plan d'affaires prévisionnel et ne permet pas de générer une contribution.

I. PREAMBULE

A. RAPPEL HISTORIQUE

La Communauté urbaine a donné à bail emphytéotique administratif un terrain situé sur la commune de Bègles. Ce dit bail est assorti d'une convention d'exploitation non détachable ; l'ensemble contractuel a été signé le 20 avril 1995. Cet ensemble contractuel porte délégation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de la Communauté urbaine à la société Astria, société dédiée. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur au 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.

L'activité « tri » a démarré en avril 1997, l'activité « incinération » courant 1998.

Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- Une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération (capacité : 11 tonnes de déchets par heure soit 33 t/h, 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers CUB, les déchets ménagers hors CUB, les déchets industriels banals, les boues de la station d'épuration « Clos de Hilde » ;
- Un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisés soit en porte-à-porte, soit par apport volontaire (capacité : 50 000 tonnes par an). Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages carton, les journaux magazines, les autres papiers cartons (gros de magasin).

B. CONTEXTE 2014

2014 est marquée par la fin du contrat d'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite. Ainsi l'électricité est revendue sur le marché libre à un tarif inférieur au marché régulé.

Les tonnages incinérés sont restés stables tandis que les tonnages triés ont augmenté.

Les cours de reprise des papiers en 2014 sont inférieurs à ceux pratiqués en 2013, de l'ordre de 11% en moyenne.

Aucune tonne de boues n'a été apportée, d'autres exutoires sont préférés.

Une nouvelle machine à tri optique a été mise en service au cours du premier semestre 2014 afin d'améliorer le ratio de valorisation de journaux-revues-magazines (JRM).

Les tonnages à trier ayant augmenté, du personnel a été recruté en CDD et intérim, entraînant une hausse des charges de personnel.

C. CONTROLES DU DELEGANT

La revue des comptes à mi année 2014 s'est effectuée fin août début septembre. Une visite a été faite à l'usine d'Astria le 10 mars 2015 pour faire le point sur la situation au 31 décembre 2014. Les faits marquants de l'année ont été présentés.

Le 28 février 2015, l'ensemble des documents « provisoires » de l'exercice 2014 a été transmis à Bordeaux Métropole : compte d'exploitation, balance générale, liasse fiscale, annexe des comptes sociaux, tableau de Gros Entretien et Renouvellement, tableau d'affectation des comptes, compte-rendu technique et financier, ...

Des contrôles sur pièces à la demande ont été effectués par le service de contrôle de gestion de Bordeaux Métropole.

Les contrôles de cohérence suivants ont été effectués pour lesquels aucun écart n'a été relevé :

- balance générale et tableau d'affectation des comptes analytiques, sur la totalité des comptes,
- balance générale et liasse fiscale sur la totalité des comptes,
- tableau d'affectation des comptes analytiques et statistiques clients sur les comptes de chiffre d'affaires.

Les tableaux de tonnages et de facturation, tenus en interne, ont été, comme chaque année, rapprochés du détail de chiffre d'affaires (tableau RM6 et RM8) d'Astria et ont révélés des écarts sur

la facturation de la ville de Martignas-sur-Jalle. Un avoir de l'ordre de 42 k€ est à établir par Astria au titre de l'exercice 2014 mais compte tenu du fait que les comptes d'Astria sont clôturés, l'avoir ne pourra être enregistré que sur l'exercice 2015.

Dans le cadre de la mission de contrôle de l'exercice 2014, le délégué a justifié les comptes demandés (TGAP, Personnel, Frais de siège, GER, ...) et a fourni les explications utiles à la compréhension de ceux-ci.

PROJET

II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2014

A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

1- L'analyse des volumes 46 502 tonnes triées et 261 203 tonnes incinérées :

• LE TRI

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels

TRI	2011	2012	2013	2014	Evol. 2014/2013
TRI APPORTS					
Total PàP (T)	39 016	37 554	38 336	37 977	-0,9%
Total AV (T)	1 372	999	798	983	23,2%
CUB-tri tonnage (T)	40 388	38 553	39 135	38 960	-0,4%
Evolution des apports CUB	4%	-5%	2%	0%	
Part PàP dans tonnage CUB	97%	97%	98%	97%	
Part AV dans tonnage CUB	3%	3%	2%	3%	
 CUB-tri tonnage (T)	 40 388	 38 553	 39 135	 38 960	 -0,4%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	5 928	6 092	3 407	7 542	121,3%
dont traitement extérieur (Semoctom) Rochefort dès 2014	5 451	5 608	0	3 485	N/A
Total tonnage tri (T)	46 316	44 645	42 542	46 502	9,3%
Evolution tonnage centre de tri	6%	-4%	-5%	9%	
TRI SORTIES					
Tonnages cub EcoEmballage	9 188	8 741	9 745	10 696	9,8%
Tonnages autres EE	1 970	2 033	1 255	2 994	138,6%
Total tonnage EE (T)	11 159	10 774	10 999	13 690	24,5%
Evolution tonnage EE valorisé	7%	-3%	2%	24%	
Journaux magazines	10 269	7 322	7 487	10 545	40,8%
Gros de magasins et CSSK	17 497	19 125	17 582	14 429	-17,9%
Total hors EE CUB	24 384	23 090	23 573	21 128	-10,4%
Total hors EE hors CUB	3 382	3 356	1 496	3 846	157,1%
Valorisation matières tonnages	27 766	26 446	25 069	24 974	-0,4%
Evolution tonnage non EE valorisé	6%	-5%	-5%	-0,4%	
Gros de magasins CUB (GM2 Incinérés)	0	0	0	0	N/A
Produits éliminés CUB	6 300	6 385	5 582	5 903	5,8%
Total Produits éliminés CUB	6 300	6 385	5 582	5 903	5,8%
Produits incinérés hors CUB	0				N/A
Produits éliminés autres apports	837	694	522	1 459	179,3%
Total produits éliminés	7 137	7 080	6 104	7 362	20,6%
Total produits traités en sortie	46 062	44 300	42 172	46 025	9,1%
 Part CUB dans les apports	 87,2%	 86,4%	 92,0%	 83,8%	 -8,9%
 Prix moyen tonne CUB triée (CA tri CUB / tonnages apportés) €/T	 176,37	 182,78	 184,97	 186,80	 1,0%
 Prix moyen tonne CUB triée - avoir sur exercices antérieurs (€/t)					
 Prix moyen tonne hors CUB triée €/T	 179,51	 180,15	 189,98	 194,92	 2,6%
 Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	 58,78	 46,84	 48,25	 37,25	 -22,8%
 Prix de vente de la tonne valorisée €/T	 98,04	 79,08	 81,88	 69,37	 -15,3%
 TRI	 2011	 2012	 2013	 2014	
ratio produits sortis / total produits entrés	99%	99%	99%	99%	
ratio produits valorisés / total produits entrés	84,0%	83,4%	84,8%	83,1%	

Le tonnage total trié (46 502 tonnes) a augmenté de 9,3% par rapport à 2013 avec des collectes sélectives en très légère baisse (-0,9%) pour la CUB et en très forte hausse (+121%) pour les autres collectivités. Cette hausse s'explique par l'arrivée de nouveaux contrats tels Oléron et Rochefort en année pleine en 2014.

Les apports proviennent principalement de la CUB (38 960 tonnes représentant 84% du tonnage global), et dans une moindre proportion des autres clients (7 542 tonnes).

En 2014, la quantité de produits à trier s'accroît en comparaison de 2013 (46 502 T Vs 42 542 T) ainsi l'utilisation de la capacité globale de l'équipement (50 000 tonnes) atteint 93% contre 85% en 2013.

Les tonnages de collectes sélectives apportés par la CUB connaissent une légère baisse (-0,4%) passant de 39 135 tonnes en 2013 à 38 960 tonnes en 2014. Les tonnages issus du porte-à-porte sont quasiment stables à 0,9% près (à la baisse) et ceux collectés en apport volontaire ont fortement progressé de 23,2%. Ce nouvel équilibre est lié à l'équipement de bornes enterrées pour les résidences des bailleurs sociaux.

Enfin, les tonnages CUB triés en 2014 (38 960 tonnes) demeurent inférieurs à ceux prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel puisque le plan d'affaires avait été élaboré sur un maximum de déchets triés soit 45 000 tonnes. Toutefois, si l'on inclut les contrats hors CUB (non prévu au compte d'exploitation prévisionnel) le tonnage total trié est porté à 46 502 tonnes.

Les tonnages valorisés issus du tri revendus par Astria (46 025 tonnes) s'accroissent de 9%.

En détail, les valorisations des tonnages Eco Emballage (13 690 tonnes) augmentent très fortement en 2014 (+24,5%) notamment grâce aux apports plus importants d'acier et de tétrapack (+45%) et dans une moindre proportion (25%) de cartons, aluminium et plastiques. De nouveaux contrats en particulier avec Rochefort et Oléron contribuent à l'accroissement des tonnages et donc de leur valorisation.

Les valorisations hors Eco Emballage sont en baisse (-0,4%) principalement sur les Gros de Magasin (-18%). Mais les reventes de Journaux Revues Magazines (JRM) sont améliorées (+40,8%) du fait de travaux sur le « process » de la ligne des JRM.

Les produits éliminés augmentent fortement +20,6% en provenance des apports hors CUB.

Le tableau ci-après compare les sorties valorisées du centre de tri, tant pour les valorisations Eco emballage que les autres valorisations pour les années 2013 et 2014 :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI							
PRODUITS EXPÉDIES (en Tonnes)	2 010	2 011	2012	2013	2014	Var. Tonnes 2014/2013	Var % 2014/2013
EMR (cartons)	6 321	6 830	6 701	6 971	8 577	1 605	23,0%
ACIER	1 084	1 072	1 016	951	1 366	415	43,7%
ALUMINIUM	49	71	62	63	80	16	25,9%
TETRAPACK	311	355	367	311	450	139	44,6%
SACS PLASTIQUES					41	41	N/A
PET COULEUR(Q5)	347	400	437	432	536	104	24,1%
PET CRISTAL (Q4)	1 388	1 481	1 382	1 453	1 792	339	23,3%
PEHD	883	950	809	817	848	31	3,8%
SOUS TOTAL PLASTIQUES	2 618	2 831	2 628	2 702	3 176	474	17,5%
TOTAL ECO-EMBALLAGES	10 383	11 159	10 774	10 999	13 690	2 690	24,5%
% total produits expédiés	24,03%	24%	24%	26%	29%		
JOURNAUX/MAGAZINES	9 614	10 269	7 322	7 487	10 545	3 058	40,8%
% total produits expédiés	22,25%	22%	17%	18%	23%		
CSSK	0	0	0	0	0		
GROS DE MAGASIN (GM1)	16 514	17 497	19 125	17 582	14 429	-3 153	-17,9%
% total produits expédiés	38,22%	38%	43%	42%	31%		
TOTAL HORS ECO-EMBALLAGES	26 128	27 766	26 446	25 069	24 974	-96	-0,4%
% total produits expédiés	60,46%	60	60	1	0		
GROS DE MAGASIN (GM2 incinéré)	0	0	0	0	0		
PRODUITS ELIMINES	6 701	7 137	7 080	6 104	7 362		
TOTAL PRODUITS ELIMINES	6 701	7 137	7 080	6 104	7 362	1 258	20,6%
% total produits expédiés	15,51%	15,5	16,0	0,1	0,0		
TOTAL GENERAL EXPEDIES	43 212	46 062	44 300	42 172	46 025	3 852	9,1%

TRI	2011	2012	2013	2014
ratio produits sortis / total produits entrés	99%	99%	99%	99%
ratio produits valorisés / total produits entrés	84,0%	83,4%	84,8%	83,1%

Le ratio « produits valorisés / produits entrés » est égal à 83% (soit (13 690+24 974) / 46 502). Ce ratio est globalement stable depuis 2011.

Bien que la modification de cibles balistiques sur la chaîne du tri ait permis d'améliorer le ratio du fait de l'augmentation des produits éliminés antérieurement à 2012, les produits éliminés s'accroissent très fortement en 2014. Ce point est à surveiller, même si en proportion des tonnages traités, les produits éliminés demeurent stables autour de 16%.

• L'INCINERATION

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels

INCINERATION	2011	2012	2013	2014	Evol. 2014/2013
Apports CUB	103 567	103 358	104 119	105 954	1,8%
dont apports sur ASTRIA	101 013	102 026	102 206	103 729	1,5%
dont apports sur Lapouyade depuis Latule	2 554	1 332	1 913	2 225	16,3%
Apports = Incinéré hors CUB	145 358	156 557	155 477	152 800	-1,7%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	7 121	7 084	6 104	7 362	20,6%
Apports = incinéré station épuration (boues)	1 809	1 111	116	0	-100,0%
Total pris en charge	257 854	268 110	265 816	266 116	0,1%
Apports CUB non incinérés (détournés)	-2 554	-1 332	-1 913	-2 225	16,3%
Apports hors CUB non incinérés (DIB rechargés)	-1 411	-528	-2 514	-2 688	6,9%
Non incinérés CUB arrêt techniques					
Total facturé et non traité sur ASTRIA	-3 965	-1 860	-4 427	-4 912	11,0%
Total Incinéré	253 889	266 250	261 388	261 203	-0,1%
Evolution des volumes incinérés	0%	5%	-2%	0%	-96,1%
Total apports CUB	103 567	103 358	104 119	105 954	1,8%
Total apports Hors CUB (dont station épuration LEF)	147 167	157 668	155 593	152 800	-1,8%
Total Apports donnant lieu à facturation	250 734	261 026	259 712	258 754	-0,4%
Evolution des apports CUB facturés	0%	0%	1%	2%	139,6%
Evolution des apport hors CUB facturés	-3%	7%	-1%	-2%	36,4%
Evolution des apports facturés	-1%	4%	-1%	0%	-26,8%
Valorisation énergétique					
Production globale d'électricité (MW/h)	141 708	148 803	125 264	142 599	13,8%
MWh vendus	113 633	120 340	101 294	113 582	12,1%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	448	452	388	435	12,2%
Prix de vente du kWh (€/kWh)	0,0553	0,0561	0,0626	0,0427	-31,7%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	24,74	25,34	24,24	18,58	-23,4%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne apportée (€/tonne)	25,05	25,84	24,40	18,75	-23,1%
Part CUB dans les tonnages incinérés	42,6%	41,0%	41,4%	42,5%	2,6%
Part hors CUB dans les tonnages incinérés	56,7%	58,6%	58,5%	57,5%	-1,8%
Part boues dans les tonnages incinérés	1%	0%	0%	0%	-100,0%
Part CUB dans les apports facturés	41%	40%	40%	41%	2,1%
Part hors CUB dans les apports (dont boues)	59%	60%	60%	59%	-1,4%
Prix incinération CUB €/T (OM)	80,72	84,72	86,43	87,33	1,0%
Prix incinération Hors CUB €/T (Boues)	105,61	88,72	91,89	N/A	
Prix incinération hors CUB €/T (OM - DIB - Boues)	78,62	74,01	77,24	79,99	3,6%
Prix moyen incinération €/T	79,49	78,25	80,93	83,00	2,6%

Les apports totaux incinérés (261 203 tonnes) en 2014 sont comparables à ceux de l'année précédente.

Les volumes des boues après avoir chutés de manière drastique (-89,5%) les années précédentes sont nuls en 2014, du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage et de la mise en service du sécheur de boues de la STEP clos de Hilde.

Les refus du centre de tri redirigés vers l'incinération ont augmenté (+20,6%) par rapport à 2013 et représentent 2,8% du total incinéré, contre 2,3% en 2013.

La part des apports de la CUB dans les tonnages incinérés est stable depuis 2008 à hauteur de 42%. La majeure partie des volumes traités provient de clients hors CUB (58%). Les tonnages CUB apportés (environ 105 000 tonnes) sont inférieurs à ceux prévus au compte d'exploitation prévisionnel (125 000 tonnes).

Les apports non incinérés représentent le tonnage rechargé et expédié vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités. Dès 2011 les apports non incinérés avaient fortement chuté du fait d'une meilleure gestion de leur évacuation pendant les arrêts techniques. En effet, les arrêts techniques sont depuis 2011 programmés tous les 18 mois au lieu de 12 mois. Ainsi seuls deux fours sur trois sont révisés par roulement chaque 18 mois. 2013 était l'année de la révision majeure du groupe trubo alternateur et avait entraîné des arrêts plus longs que les années précédentes.

Sur l'exercice 2014, ces apports non incinérés restent stables comparés à 2013 (4 912 tonnes) puisqu'un nouvel arrêt technique sur deux des trois fours est intervenu avec une durée de 5 semaines contre 4 prévues.

Il en résulte des **apports donnant lieu à facturation** relativement stables avec une baisse de 0,4% puisqu'ils sont de 258 754 tonnes en 2014, comparé à 259 728 tonnes en 2013.

La **production globale d'électricité** a été de 142 599 MWh en 2014 contre 125 264 MWh en 2013 soit une progression de 14%. La **production d'électricité exportée sur le réseau** est de 113 582 MWh contre 101 294 MWh en 2013, soit également une hausse de 12%. Pour rappel en 2013 il y avait eu une révision majeure du Groupe Turbo Alternateur (GTA) expliquant cette moindre performance.

La performance énergétique de l'installation pour l'année 2014 est portée à 63,4% (calculée selon la formule de l'arrêté ministériel du 3 août 2010). Le taux de valorisation de l'énergie récupérée pour l'année 2014 (déterminé selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est de 25,26% ; taux conforme à celui d'une installation de combustion avec production d'électricité par turbine vapeur. Ce taux retrouve en 2014 un niveau comparable à 2012 (25,23%).

2- L'analyse du chiffre d'affaires

Rappel : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « tri » et « incinération » est issu de trois sources : la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des déchets valorisés et la vente de l'électricité produite excédentaire.

Les clients d'Astria sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés et EDF.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2011	2012	2013	2014	Evol. 2014/2013
Part CUB dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	42%	43%	44%	45%	3,1%
Part Hors CUB dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	34%	34%	34%	37%	9,7%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	24%	24%	23%	18%	-20,5%

Ainsi, les parts du chiffre d'affaires CUB et hors CUB dans le chiffre d'affaires global se sont stabilisées depuis 2010. La part de valorisation est impactée par les cours des matières triés et de la baisse du prix de rachat de l'électricité pour 2014.

Le chiffre d'affaires global s'affiche à 37,9 M€ en 2014 contre 38,3 M€ en 2013, soit une légère baisse de -1,2% ou 0,476 M€.

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros)	2011	2012	2013	2014	Evol. 2014/2013
CHIFFRE D'AFFAIRES					
CUB - Tri	7 123	7 047	7 239	7 278	0,5%
CUB - AVOIR Tri (Avenant 5)					
Extérieurs CUB - Tri	1 064	1 097	647	1 470	127,1%
Valorisation matières	2 722	2 091	2 053	1 732	-15,6%
Tri complémentaire des plastiques cub pour Valorplast					
CUB - Incinération OM	8 360	8 756	8 999	9 253	2,8%
CUB - Régularisation mise aux normes 2006					
Extérieurs CUB - Incinération	11 570	11 669	12 018	12 223	1,7%
donn boues	191	99	11		-100,0%
HORS CUB - Régularisation prix des boues 2006					
HORS CUB - Régularisation prix des OM Cenon 2006					
Autres CA	30	-337	-18	3	-116,4%
Valorisation matières	4	8	8	9	7,4%
Valorisation énergétique	6 280	6 746	6 337	4 853	-23,4%
Travaux	0	0	0		
TGAP	635	807	1 065	1 052	-1,2%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	37 790	37 885	38 348	37 873	-1,2%
donn Chiffre d'affaires CUB	15 484	15 803	16 238	16 531	1,8%
donn Chiffre d'affaires Hors CUB	12 664	12 429	12 647	13 696	8,3%
donn Chiffre d'affaires Valorisation	9 007	8 846	8 398	6 594	-21,5%
	0	0	0	0	
Part CUB dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	42%	43%	44%	45%	3,1%
Part Hors CUB dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	34%	34%	34%	37%	9,7%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	24%	24%	23%	18%	-20,5%
	100%	100%	100%	100%	
CA tri en K€	10 910	10 235	9 939	10 480	5,4%
en % du CA total hors TGAP	29%	27%	26%	28%	
CA incinération en K€	26 245	26 842	27 345	26 341	-3,7%
en % du CA total hors TGAP	69%	71%	71%	70%	
Part valorisation papier dans le CA tri	25%	20%	21%	17%	-20,0%
Part valorisation énergétique dans le CA incinération	24%	25%	23%	18%	-20,5%
Evolution du CA tri CUB hors régularisation	8%	-1%	3%	1%	-80,1%
Evolution du CA incinération CUB hors régul.	-1%	5%	3%	3%	1,5%
Evolution du CA CUB	3%	2%	3%	2%	-34,5%
Evolution du CA tri hors CUB (hors valorisation)	42%	3%	87%	168%	92,6%
Evolution du CA incinération hors CUB (hors valorisation)	1%	1%	3%	2%	-43,1%
Evolution du CA hors CUB (hors valorisation)	3%	-2%	2%	8%	371,4%
Evolution du CA tri, valorisation comprise	45	13%	-6%	-3%	5%
Evolution du CA incinération, valorisation comprise		2%	2%	2%	-4%
Evolution du CA total, valorisation comprise		7%	0%	1%	-1%

Avant d'analyser le chiffre d'affaires en détail, il est nécessaire de présenter les mécanismes de calcul de la contribution et de l'intéressement qui, s'ils sont activés, impactent tous deux le chiffre d'affaires.

✓ Astria ne répartit ni la contribution ni l'intéressement au prorata du poids de chiffre d'affaires. En outre, contrairement aux années antérieures à 2012, tant la contribution que l'intéressement, qui étaient imputés au chiffre d'affaires incinération, sont à compter de 2013 imputés sur la ligne « autres chiffres d'affaires ».

✓ Les tonnages incinérés en 2014 ayant été supérieurs à 260 000 tonnes, la CUB se voit bénéficier de l'intéressement visé à l'article 17.2.1 de l'avenant n°7 au contrat.

① vérification du calcul de la contribution en application de la clause du partage des gains de productivité

L'article 9 de l'annexe B1 de l'avenant n°5 du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit bail.

Au titre de l'exercice 2014, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

		En K euro	Réel (BG)	Prévisionnel	Ecart réel - prévisionne
N° comptes	Intitulé				
	Produits d'exploitation		37 891	40 610	-2 719
70	Ventes (avt déduct. contribution)		37 873	40 610	
741	Subvention d'exploitation		19	0	
	Charges d'exploitation		35 004	34 901	103
	Consommation en prov. Tiers		27 497	27 881	
601 à 608	total sous classe 60		8 196	1 729	
61	total sous classe 61		16 772	23 472	
	<i>dont redevance de crédit bail</i>		11 318	11 431	
62	total sous classe 62		2 529	2 680	
	<i>dont frais de siège</i>		1 722	1 833	
	Impôts et Taxes		2 706	1 731	
63	total sous classe 63		2 706	1 731	
	Charges de Personnel		4 801	4 710	
64	total sous classe 64		4 801	4 710	
	EBE Théorique		2 887	5 708	-2 822
	Redevance crédit bail		11 318	11 431	
	Frais de siège		1 722	1 833	
	EBE Retraité		15 926	18 972	-3 046
	Excédent			-3 046	
	Excédent %			Réel<BP=N/A	
Contribution en k€			0		

Le calcul effectué par Astria a été vérifié et validé par la CUB. Aucune contribution n'est due puisque l'EBE retraité réel est inférieur au prévisionnel de l'ordre de 3 M€.

① vérification du calcul de l'intéressement en application de la clause d'intéressement de la CUB aux performances techniques

L'article 17.2.1 de l'annexe B1 de l'avenant n°7 du contrat de délégation prévoit que la CUB bénéficie d'une réduction du prix dès lors que la totalité des tonnages incinérés par ASTRIA conduira à dépasser sur une année civile le tonnage annuel prévisionnel de 260 000 tonnes.

La réduction de prix sera de 0,33 € HT/t (valeur au 1^{er} janvier 2014, et révisable dans les conditions de l'article 19.1 de la Convention d'Exploitation) par tranche de 1000 tonnes traitées au dessus de 260 000 tonnes, selon la formule suivante :

$$R = 0,33 \text{ €/t} \times (Q - 260\,000) / 1000$$

avec R = Réduction de prix en Euros HT

Q = Tonnage total traité en incinération sur une année civile, tous apporteurs confondus.

La réduction s'appliquera au tonnage apporté par la CUB la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.

Au titre de l'exercice 2014, les tonnages globaux incinérés ont été de 261 203 tonnes, dont 105 954 tonnes apportées par la CUB.

Il est calculé un dépassement de 1 203,42 tonnes à 0,33 € la tonne par tranche de 1 000 tonnes, d'où une réduction de prix de 0,40 € la tonne pour 105 954 tonnes CUB.

La réduction de prix hors taxes (valeur 1^{er} janvier 2014) est donc de 42 077,46 € HT actualisée à 42 536,45 € HT correspondant à 46 790,09 € TTC.

L'éclairage ayant été apporté sur le chiffre d'affaires, l'analyse détaillée de chiffre d'affaires tri puis incinération peut être développée ci-après.

• LE TRI

Le total de chiffre d'affaires tri est de 10,5 M€ contre 9,9 M€ en 2013 augmentant ainsi de 0,6 M€ soit +5,4 %. Cette augmentation est principalement liée aux apports en provenance des clients extérieurs à la CUB. Parallèlement, une baisse sur la valorisation matières est constatée à hauteur de -15,6% ou -0,320 M€.

Le chiffre d'affaires tri en provenance des clients autres que la Communauté (1,47 M€ contre 0,6 M€ en 2013) a subi une hausse qui s'explique par l'effet volume (+121%) conjuguée à une hausse de prix de +1,7% passant en moyenne de 191,21 € la tonne à 194,50 €. L'effet volume résulte de l'arrivée de nouveaux contrats avec Oléron et sur une année pleine avec Rochefort.

Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées a chuté, passant de 2,051 M€ en 2013 à 1,732 M€ en 2014. En effet, le cours de reprise du papier a été pénalisant sur l'année 2014.

• L'INCINERATION

Le total de chiffre d'affaires incinération est de 27,4 M€ (dont 1,1 M€ de TGAP) contre 28,4 M€ en 2013 (dont 1,1 M€ de TGAP), soit une diminution de 1 M€ ou -3,6%. Hors TGAP, en 2014, le chiffre d'affaires atteint 26,3 M€ soit une diminution de 1 M€ ou -3,7% par rapport à 2013.

Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec la CUB en 2014 s'élève à 9,2 M€, ce qui est dans l'épure de l'année précédente avec une légère augmentation (+2,8% ou +254 K€).

Le prix unitaire 2014 de la tonne incinérée CUB ressort à 87,33 € HT la tonne contre 86,43 € H.T la tonne en 2013. Le prix unitaire HT révisé et facturé a été réellement de 87,37 € soit une augmentation de 1,1% comparée à 2013. La hausse du tarif « artificielle » s'explique par le fait que les comptes annuels sont arrêtés en décembre et des provisions sont passées en vue d'estimer le chiffre d'affaires. Ces provisions ont été de l'ordre de 1,3 k€ en 2014 ramenant ainsi le chiffre d'affaires de 9,254 M€ à 9,253 M€ (9,253 M€ / 105 954 t = 87,33 € HT Tonne).

Le prix moyen de l'incinération hors CUB est en hausse de 3,6%. En effet, il passe de 77,24 € la tonne en 2013 à 79,99 € en 2014, en raison de la hausse des volumes des ordures ménagères (OM) conjuguée à la hausse des prix.

Par ailleurs, il convient de vérifier que le prix pratiqué à la CUB demeure inférieur à celui conclu avec les autres clients, conformément au contrat.

Il ressort du tableau d'analyse des volumes (§ A-1 incinération) un prix moyen de vente aux clients hors CUB à 79,99 € contre un prix pratiqué pour la CUB à 87,34 €.

Cependant, le prix moyen de vente pratiqué pour la CUB ne comporte que des OM (ordures ménagères), tandis que celui pratiqué pour les autres clients inclus des DIB (déchets industriels banals). Il convient donc de comparer le prix de vente HT des OM hors CUB (issu des statistiques clients) à 89,80 € avec le prix CUB à 87,34 €.

L'article 16-2-1 de l'annexe B1 de l'avenant n°5 n'a pas conduit Astria à émettre une réduction de prix au profit de la CUB, le prix de la CUB étant le prix le plus bas pratiqué. En effet, le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun. La CUB bénéficie du prix de 87,37 € la tonne (avant impact des provisions pour clôture anticipée de l'exercice), les autres apporteurs d'ordures ménagères se voient facturer le prix de 89,80 € la tonne en moyenne (fourchette de 89 € à 90 € statistiques clients).

De même, le **chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à la Communauté** a augmenté (+1,7%) pour atteindre 12,2 M€ en 2014 contre 12 M€ en 2013. Cette augmentation du chiffre d'affaires est principalement due à une hausse du prix de l'ordre de 4,4% malgré une baisse des volumes de 2,6% des OM (ordures ménagères) et DIB (Déchets Industriels Banals).

Les **boues de station d'épuration** ont trouvé d'autres exutoires et ne participent plus au chiffre d'affaires d'Astria.

Le **chiffre d'affaires valorisation énergétique** a diminué de 23,4% ce qui est dû à l'effet prix. En effet, au 31 janvier 2014 le tarif régulé de rachat de l'énergie a pris fin et le prix fixé par le « marché libre » est en moyenne 35% inférieur au tarif régulé. L'effet volume (+12,1%) a permis d'amoindrir la perte.

B. LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RESULTAT NET

1- L'analyse des charges d'exploitation

Le détail des charges de la délégation de service public, sur la période 2012 à 2014, est présenté ci-après :

	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		Poids relatif des charges en %		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	Var 2013 2012	Var 2014 2013	2012	2013	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	37 885	38 348	37 873	100%	100%	100%	1,22%	-1,24%			
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)											
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	37 885	38 348	37 873	100%	100%	99%	1%	-1%			
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€											
Personnel Liasse fiscale	4 591	4 557	4 801	12%	12%	13%	-0,7%	5,4%			
Ajustement Masse Salariale au CRF	153	236	277	0%	0,6%	0,7%			14%	13%	13%
Achats Fluides pièces et consommables	1 716	1 983	1 911	5%	5%	5%	16%	-4%	0%	1%	1%
Travaux et services extérieurs	1 515	1 647	1 703	4%	4%	4%	9%	3%	5%	5%	5%
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	3 569	4 283	4 608	9%	11%	12%	20%	8%	11%	12%	13%
Travaux GER	3 342	5 131	4 488	9%	13%	12%	54%	-13%	10%	15%	13%
Assurances	416	486	561	1%	1%	1%	17%	15%	1%	1%	2%
Sinistres				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Financement crédit-bail	10 668	10 988	11 317	28%	29%	30%	3%	3%	33%	31%	32%
Autres charges d'exploitation	376	477	457	1%	1%	1%	27%	-4%	1%	1%	1%
Impôts et taxes	1 451	1 304	1 442	4%	3%	4%	-10%	11%	4%	4%	4%
TGAP	834	1 152	1 077	2%	3%	3%	N/S	N/S	2,5%	3,3%	3,0%
Dotations aux amortissements	1 054	911	819	3%	2%	2%	-14%	-10%	3%	3%	2%
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Autres reprises et produits aux prov.	16	98	227	0%	0%	1%	512%	131%	0%	0%	1%
Redevances contractuelles				0%	0%	0%			0%	0%	0%
Frais généraux d'exploitation	548	557	510	1%	1%	1%	2%	-9%	2%	2%	1%
Facturation frais de siège	1 713	1 726	1 722	5%	5%	5%	1%	0%	5%	5%	5%
Reprise sur provisions GER	-2 590	-3 706	-3 162	-7%	-10%	-8%	43%	-15%	-8%	-11%	-9%
Dotation aux provisions GER	3 422	3 388	2 883	9%	9%	8%	-1%	-15%	10%	10%	8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)	32 794	35 220	35 640	87%	92%	94%	7%	1%	100%	100%	100%
Ecart sur Chges d'Expl* (=Participat. salariés)	234	206	144				-12%	-30%			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit° du	33 028	35 426	35 784				7%	1%			
RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip°)	5 091	3 128	2 233	13%	8%	6%	-39%	-29%			
RESULTAT FINANCIER (non retraité)	13	1	1	0%	0%	0%	-95%	0%			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (hors particip°)	5 104	3 129	2 234	13%	8%	6%	-39%	-29%			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0%	0%	0%	-100%				
Participation des Salariés & Intérêsement	-234	-206	-144	1%	1%	1%	0%	-12%	-30%		
IS	-1 644	-906	-612	4%	2%	2%	-45%	-33%			
RESULTAT avant IS et participation	5 104	3 129	2 234	-13%	-8%	-6%	-39%	-29%			
RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION (au cpte d'exploit° du	3 226	2 017	1 478	9%	5%	4%	-37%	-27%			
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	4 174	4 814	4 209	11%	13%	11%	15%	-13%			

Les charges d'exploitation ont augmenté (+1%) par rapport à 2013, affichant un total de 35,6 M€. Parallèlement, leur poids dans le chiffre d'affaires s'accroît passant de 92% à 94%, ceci s'explique par des charges qui croissent plus vite que le chiffre d'affaires.

Un classement des six premiers postes de coûts a été effectué sur l'exercice 2014. Ces postes représentent 82% du total des charges.

Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et pèsent 77% dans le chiffre d'affaires

**Classement des postes de charges
selon leurs poids respectifs
en % du CA 2014**

Montant annuel en K€	2013	2014	% du CA
Financement crédit-bail	10 988	11 317	30%
GER (dépenses GER)	5 131	4 488	12%
Personnel	4 793	5 078	13%
Frais d'évacuation des résidus & des Achats pièces, fluides et consommables	4 283	4 608	12%
Facturation frais de siège	1 983	1 911	5%
Total des postes supérieurs à 1 M€ par	28 904	29 124	77%
Total des charges	35 220	35 640	
Total des postes en % du total des charges	82%	82%	
CA	38 348	37 873	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives.

- Le financement de crédit bail est le poste le plus conséquent dans les charges. Il augmente de 329 K€ en 2014 par rapport à 2013, soit une variation de + 3% ; ce qui correspond à la progressivité des annuités de remboursement.

Depuis l'exercice 2011, il a été relevé que l'amortissement « théorique » reconstitué à partir des échéanciers de crédit-bail diffère de celui reporté par Astria dans l'annexe des comptes sociaux. L'écart est de 241 K€ par an. En effet, Astria y fait figurer l'amortissement qui serait pratiqué sur une immobilisation équivalente si le mode de financement était autre que le crédit-bail.

Pour rappel, Astria a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit-bail (tranche 3) pour financer les immobilisations de la mise aux normes. L'information dans l'annexe des comptes sociaux est conforme aux engagements.

- Le poste coût du personnel reprend sa deuxième place puisqu'il pèse 13% (5,078 M€) dans le chiffre d'affaires et varie de 5,4% par rapport à 2013. L'augmentation de ce poste est liée aux NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) qui ont permis pour les catégories non cadres 1,6% d'augmentation générale, ont généralisé des primes (DASRI, de quart et poste, SIU, etc), ont revalorisé les niveaux 1 à 6. De plus, les NAO ont débouché sur une augmentation individuelle de +1,6% pour les cadres. Aux effets NAO sont venus s'ajouter la hausse de 3,5 ETP pour pallier la hausse d'activité sur le centre de Tri. Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été calculé pour 161 k€, ce qui a permis de faire diminuer l'impact des hausses salariales, puisqu'il est au crédit d'un compte « charges de personnel ».
- Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés augmentent modérément en 2014 (+324 K€) soit +8%, maintenant leur poids dans le chiffre d'affaires à 12% et pesant 13% dans les charges. Cela s'explique essentiellement par les arrêts techniques au cours desquels les déchets n'ayant pu faire l'objet d'incinération sont évacués sur d'autres plateformes, entraînant un coût

supplémentaire. Les arrêts techniques portent sur deux des trois fours pour une durée de 4 semaines consécutives.

- Le poste Gros Entretien et Renouvellement (GER) arrive en quatrième position, pesant 12% dans le chiffre d'affaires et 13% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont diminué de 13% (-0,6 M€) en comparaison à 2013 (p.m 5,131 M€) et s'élèvent à 4,6 M€. Pour mémoire, les dépenses de GER 2013 avaient fortement augmenté du fait de la révision majeure de la turbine à vapeur et du changement des palonniers des fours.

Globalement, les dépenses 2014 de GER concernent l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) à 92% et le Tri à 8%.

Le tableau de suivi extra comptable de GER est conforme au compte de dotation. Le tableau de suivi extra comptable ne concerne que les dépenses de renouvellement car seules celles-ci font l'objet de provisions ; il ne comprend donc pas les dépenses de gros entretien.

- Le poste achats pièces, fluides et consommables stagne à moins de 2 M€ pesant pour 5% dans le chiffre d'affaires et 5% dans les charges. La très légère diminution de 0,07 M€ par rapport à l'exercice précédent est liée principalement à l'économie de consommation de gaz engendrée par le préchauffage des fours nécessaire après les arrêts techniques.
- Le poste facturation frais de siège (1,722 M€) est relativement stable par rapport aux exercices antérieurs et pèse invariablement pour 5% dans le chiffre d'affaires et les charges. Ce compte a fait l'objet de vérification comptable et n'est composé que de frais d'assistance auprès de Novergie Sud Ouest.

L'avenant n°5 prévoyait qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006 soit 1 567 K€ lesquels sont indexés de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette mesure a été reconduite dans l'avenant n°7 signé en 2014.

Pour l'exercice 2014, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,734 M€, ce plafond n'a pas été dépassé.

En conclusion, les charges d'exploitation se sont accrues de 1% pour atteindre 35,6 M€. Les éléments ayant contribué à la hausse sont notamment les négociations salariales et le recrutement de 3,5 ETP sur le centre de tri pour faire face à l'accroissement des tonnages qui ont engendré un accroissement de la charge de personnel (+5,6%), et des frais d'évacuation haussiers (+7,4%) du fait d'arrêts techniques. Les éléments baissiers qui ont permis de contenir la hausse sont les dépenses de GER (-12,4%).

2- Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net réalisé en 2014, après prise en compte de l'intéressement, est de 1,5 M€ comparé à 2 M€ en 2013 soit -0,5 M€.

Le résultat d'exploitation (hors participation des salariés) dégagé en 2014 est de 2,2 M€. Il se détériore fortement de 29% (-0,9 M€), en comparaison avec l'exercice précédent (3,1 M€), du fait d'une diminution (-1,2%) du chiffre d'affaires (-0,5 M€) accentuée par des charges d'exploitation (+0,4 M€) en hausse de 1%.

Le résultat courant avant impôt affiche une baisse de 29% puisqu'en l'absence de résultat financier il égale le résultat d'exploitation.

Le taux de marge global calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires s'élève à 5,9%. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 jusqu'à 2014 est de 7,4%.

SYNTHESE

L'exercice 2014 présente un chiffre d'affaires (38 M€) en très légère baisse (-1,2% ou -0,5 M€) voire stable en raison d'une compensation entre la légère hausse de chiffre d'affaires de l'activité incinération (+1,3%) soit +459 k€, d'une hausse de chiffre d'affaires sur l'activité tri (+4,3%) soit +542 k€ et d'une forte baisse (-3%) soit -1,5 M€ du chiffre d'affaires de la valorisation énergétique.

Du fait de négociations salariales favorables aux personnels et de recrutement de 3,5 ETP sur le centre de tri, compensés par une maîtrise des dépenses de Gros Entretien Renouvellement, les charges d'exploitation (35,6 M€) n'ont augmenté que de 1%.

Ainsi le résultat d'exploitation (2,2 M€) diminue de 29%.

En conséquence, le résultat net s'affiche à 1,5 M€ et le taux de marge global diminue pour atteindre 5,9%, ce qui lui fait diminuer la moyenne de TMG à 7,4%, tout en restant au même niveau depuis 2012.

Par ailleurs, les tonnages globaux incinérés ayant été supérieurs au seuil de 260 000 tonnes, l'intéressement aux performances techniques s'applique à hauteur d'une recette à percevoir de l'ordre de 47 k€ TTC.

Société LA GRANDE JAUGUE

RESUME

La présente analyse financière de la société La Grande Jaugue, délégataire de service public pour le compostage des déchets verts, est basée sur les comptes annuels 2014 et les comptes d'exploitation prévisionnels 2008-2011 et 2012-2028. Cette analyse a pour but de s'assurer du respect du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable signés le 26 juin 2008 ainsi que de leurs trois avenants.

L'exercice 2014 constitue le premier exercice complet de fonctionnement des deux plateformes tel que prévu pour la première phase dans le contrat de délégation.

Le chiffre d'affaires (3,5 M€) a augmenté de 9%, dans la même période les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) se sont accrues de 16% atteignant 2,4 M€ et obéissant l'excédent brut d'exploitation (1 139 k€) de 3% ou de 40 k€.

Le résultat d'exploitation (238 k€) quant à lui se dégrade de 52 % en raison de très lourdes dotations aux amortissements (année supportant le plein fonctionnement de la deuxième plateforme) ; les charges financières s'alourdissent de 32%. En conséquence, le résultat net est de 92 k€ soit 83% de moins que l'année 2013. Comparativement au compte de résultat prévisionnel, le résultat net réel est inférieur de 204 k€ à la prévision, ne permettant pas l'activation de la clause de partage des gains de productivité.

I. PREAMBULE

A. Rappel historique sur le contrat et particularités

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, à la société BTPS environnement.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat initial porte, d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets sur la plateforme existante de Touban (Saint Médard en Jalles) et son aménagement. D'autre part, le contrat délègue la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu dit la Grande Jauge (Saint Médard en Jalles). A partir de la mise en service du site de la Grande Jauge, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un pré broyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, **l'avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une société dédiée « SA La Grande Jauge »** et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jauge. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n° 2010/16284 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2010, **un second avenant** à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique a été notifié le 19 janvier 2011 et concerne d'une part la **transmission de documents financiers** au 30 juin qui permettra, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jauge, un meilleur suivi des comptes de cette société et d'autre part la révision des capacités de réception de la plateforme de Touban (accueil à titre commercial de 2000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes de déchets verts annuelles sur la seule parcelle AB20 (commune de St Médard en Jalles) ayant été remise en cause, le contrat en son article 6.1.3, prévoyant l'implantation de la plateforme de la Grande Jauge sur deux parcelles, s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de **réaliser cette plateforme en deux phases**, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation. Ainsi il est convenu contractuellement dans **l'avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jauge. La phase 1 durera jusqu'à la date de recalibrage de la RD107e2 et jusqu'à la maîtrise foncière de la parcelle AB22 partie. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jauge l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Les **avenants n°3** tant à la convention d'exploitation qu'au bail emphytéotique administratif ont été signés le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet sur le contrat à compter du 1^{er} janvier 2013.

B. Contexte 2014

L'année 2014 constitue le premier exercice complet de fonctionnement, dans sa phase 1, des deux plateformes tel que prévu par l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public. Ainsi le traitement annuel de déchets verts porte sur 30 000 tonnes/an sur la plateforme de Touban et sur 22 000 tonnes/an sur la plateforme de la Grande Jauge.

Du fait du plein fonctionnement des deux plateformes, les charges d'exploitation et les investissements se sont accrus plus que proportionnellement au chiffre d'affaires obéissant sévèrement le résultat d'exploitation.

C. Perspectives 2015

Les requêtes déposées par les associations Natur'Jalles et Sepanso à l'encontre de l'arrêt pour l'autorisation d'Installation Classé pour la Protection de l'Environnement délivré par le préfet et à l'encontre du permis de construire délivré par le maire de Saint Médard en Jalles ont été rejetées par

le Tribunal Administratif de Bordeaux le 6 novembre 2014. Aucun appel de la décision n'a été formulé dans le délai imparti (2 mois).

La parcelle « AB22 partie » a été acquise par la CUB le 24 décembre 2014. La réalisation de la plateforme de compostage dans son intégralité est subordonnée tant à la maîtrise foncière que du renforcement de la « RD 107 e2 » pour mise au gabarit poids lourds.

Le contrat initial, signé en 2008, prévoyait que le délégataire reçoive 80% de déchets broyés dans le cadre de la mise en place de centre intermédiaire de regroupement des déchets verts à l'horizon 2015. Cette mesure devait notamment limiter les transports routiers. Or la CUB ne peut satisfaire ce point du contrat et a demandé à son délégataire d'effectuer le broyage, afin d'assurer une nécessité de service. Le coût de broyage sera examiné par Bordeaux Métropole sur 2015 dans l'optique de maintenir l'économie générale du contrat.

D. Respect des engagements en matière d'information et contrôle de cohérence

Le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le compte rendu technique et financier (CRTF) avant le 1^{er} mars 2015 ainsi que la liasse fiscale, l'annexe des comptes sociaux et la balance générale, conformément à l'article 4.3 de la convention d'exploitation. Ainsi les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2014. Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente du rapport des commissaires aux comptes (CAC). Le rapport du CAC sur l'exercice 2013 a été déposé au greffe en août 2014 et aucune remarque n'avait été formulée.

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la société La Grande Jaugue (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes). Le tableau de passage des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation a été dressé par la collectivité et a été soumis à vérification du délégataire. Aucun écart n'a été relevé. Le délégant a obtenu tout justificatif de compte ou explication lors des contrôles sur pièce effectués auprès du délégataire.

II. L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2014

Nota : La comparaison du compte de résultat réel au prévisionnel a été réalisée avec le dernier plan d'affaires entériné par l'avenant 3 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif (annexe 109-2 : compte de résultat pour l'application de l'article 3.1.3)

A. Le bilan

Une présentation du bilan de la société La Grande Jauge a été établie ci-après :

BILAN en euro								
Libellé	PREVISIONNEL				REALISE			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
ACTIF	Capital souscrit non appelé				500 000	500 000	1 500	
	Immobilisations brutes	7 275 904	7 275 904	6 782 183	7 109 747	2 305 086	2 545 807	6 650 652
	Amortissements cumulés	1 856 150	2 614 321	1 540 842	1 168 539	912 010	912 804	1 025 838
	Immobilisations nettes	5 419 754	4 661 583	5 241 341	5 941 208	1 393 076	1 633 003	5 624 814
	Stocks	176 535	178 617	140 121	175 414	89 222	119 620	153 517
	Créances	652 027	666 110	508 582	661 654	407 510	846 679	511 327
	Trésorerie	695 142	928 141	983 139	1 515 697	97 568	65 221	216 808
TOTAL ACTIF		6 943 458	6 434 451	6 873 183	8 293 973	2 487 376	3 164 523	6 507 966
PASSIF	Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Autres capitaux propres	-175 755	-230 896	-192 627	103 426	-425 201	-468 907	68 181
	<i>dont résultat de l'exercice</i>				38 269	296 054	-98 680	537 088
	Subvention	0	0	0	0			91 910
	Provisions (yc pour renouvellement)	55 000	75 000	40 000	60 000			
	Apports en comptes courants	415 298	436 063	457 866	480 759			
	Dettes financières à long terme	5 130 975	4 655 566	5 144 365	6 062 213	1 055 649	748 440	4 501 077
TOTAL PASSIF		6 943 458	6 434 451	6 873 183	8 293 973	2 487 376	3 164 523	6 507 966
6 276 870								

Seuls les postes dont la variation ou le solde sont significatifs sont commentés ci-après :

1- Les immobilisations

Si les investissements ont été réalisés sur l'exercice 2013 du fait des travaux de la plateforme du lieu-dit Grande Jauge, les amortissements quant à eux ont été échelonnés sur l'année 2014 en raison des dates de réception des phases de travaux. Ce décalage a généré une hausse de la dotation aux amortissements de 31%. Au global, la variation de la dotation nette des reprises est de l'ordre de 900 k€ à fin 2014 passant d'un cumul à fin 2013 de 1,025 M€ à 1,869 M€ fin 2014, soit +82%. Pour mémoire, les sorties d'immobilisations (720 K€) en 2013 impactaient à la baisse la dotation (570 K€) accentuant l'écart de dotation en 2014.

Lors du dernier exercice (2013) avait été souligné le décalage entre les durées d'amortissement prévues et réelles notamment sur les matériels et outillages industriels ayant un impact sur la dotation en année pleine de + 70 k€.

Pour l'exercice 2014, l'impact chiffré s'élève à 131 k€.

En revanche l'impact relevé sur les agencements, aménagements des bâtiments reste stable en année pleine de +7 k€.

Le délégataire a fait le choix de remplacer plus fréquemment le matériel (durée d'amortissement plus courte) afin de réduire des coûts d'entretien conséquents et des arrêts suite à des pannes pénalisantes pour l'exploitation.

Ainsi le RCAI (Résultat Courant Avant Impôt), agrégat retenu pour calculer l'éventuel partage de gains de productivité prévu au contrat de délégation de service public, est sous-estimé de 138 k€ si le raisonnement se fait « toutes choses égales par ailleurs ». Toutefois, les coûts générés par une détention plus longue des matériels viendraient atténuer cette remarque.

2 - Les stocks

Les stocks augmentent encore sur l'exercice 2014 (+19%) soit une variation de stock d'environ 29 K€.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des stocks de compost de près de 2 800 T par rapport à l'exercice 2013. Ainsi le volume de compost non écoulé à fin décembre 2014 est de l'ordre de 9 780 Tonnes. Les ventes permettant de diminuer le stock s'effectuent entre janvier et mars de l'année suivante. Bien que les ventes de compost se soient accrues en 2014 permettant de diminuer le stock, il n'en reste pas moins que les stocks demeurent un point de vigilance du contrat.

Au bilan les stocks sont comptabilisés pour 183 k€, la méthode de valorisation est la suivante : les stocks de compost pur, évalués d'après des densités théoriques, sont valorisés pour 10,43 €/T en 2014 et les stocks d'encours pour 50% de ce prix.

3 - Les autres postes

Les **créances clients** ont rattrapé le niveau de l'année 2012 alors qu'elles avaient fortement diminué à fin 2013. Cette variation est principalement liée aux intempéries de fin 2013 qui avaient pénalisé les livraisons dans les vignobles ayant généré moins de facturation en fin d'année 2013.

Les **dettes financières** se maintiennent à un niveau élevé (3,8 M€) du fait des investissements réalisés en 2013 liés à la mise en service de la plateforme de la Grande Jauge et ceux liés à l'achat de matériels industriels.

B. Le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de la prestation de traitement des déchets verts apportés par la Communauté urbaine et ses communes, ou par d'autres clients externes ainsi que la vente de la prestation de traitement des souches.
- de la vente de produits finis tel que le compost, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère ou terre végétale), le dérivé du processus de compost (paillis) et l'activité de négoce du mulch.

	2010 (12 mois)	2011 (12 mois)	2012 (12 mois)	2013 (12 mois)	2014 (12 mois)
Entrants (en tonnes)					
CUB et mairies - déchets verts	26 979	26 697	30 438	51 732	49 863
Centre de recyclage (apport volontaire)	18 287	18 209	21 804	41 160	39 266
Communes (porte à porte)	8 693	8 488	8 634	10 572	10 597
Evolution des apports CUB	-4%	-1%	14%	70%	-4%
Part des AV dans tonnages CUB	68%	68%	72%	80%	79%
Part des PAP dans tonnages CUB	32%	32%	28%	20%	21%
Tiers - Déchets verts	672	852	1 273	1 060	832
Tiers - souches	160	299	373	250	166
TOTAL entrants	27 812	27 848	32 084	53 042	50 861
Part des DV dans les entrants	99%	99%	99%	99,5%	99,7%
Part des "autres" dans les entrants	1%	1%	1%	0,5%	0,3%
Sorties valorisées (en tonnes)					
Compost et Terreau	7 980	9 819	7 782	7 798	14 661
Particuliers	352	290	298	354	366
Artisans	669	722	1 221	426	2 256
Viticulture	5 041	6 393	4 252	4 431	8 127
Mairies	1 842	1 223	917	877	458
Hors Gironde	75				
Terreau (tonnage brut)		1 191	1 094	1 711	3 454
Autres	492	1 598	2 610	5 571	4 722
Fumier (tonnage brut)		116	78	319	347
Terre Végétale (tonnage brut)		960	1 652	3 463	3 056
Paillis		130	255	885	515
Mulch	492	392	625	904	804
TOTAL Sorties Produits Finis	8 471	11 417	10 391	13 369	19 383
Ventes de compost sur totalité sorties	94%	76%	64%	46%	58%
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	29%	36%	25%	15%	29%
Evolution des ventes de compost	5%	23%	-21%	0%	88%
Chiffres d'affaires (en €)					
Apports CUB	1 157 759	1 167 940	1 358 904	2 451 034	2 372 880
Apports Tiers	27 388	37 696	54 305	46 905	37 338
Recettes compost et terreau	438 216	519 152	418 538	422 144	841 281
<i>dont compost seul</i>		464 500	365 529	353 102	672 669
Recettes fumier, paillis, terre végétale enrichie*	98 958	35 622	54 171	140 008	87 803
Recettes mulch		34 412	56 556	92 260	109 550
Recettes souches	9 843	19 264	23 736	16 291	10 835
Autre chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires total	1 732 164	1 814 087	1 966 209	3 168 642	3 459 687
Evolution du chiffre d'affaires	0%	5%	8%	61%	9%
CA CUB	1 157 759	1 167 940	1 358 904	2 451 034	2 372 880
CA tiers	27 388	37 696	54 305	46 905	37 338
CA valorisation et négoce	547 017	608 450	553 001	670 703	1 049 469
Part du CA CUB	67%	64%	69%	77%	69%
Part du CA Tiers	2%	2%	3%	1%	1%
Part du CA valorisation et négoce	32%	34%	28%	21%	30%
Prix Unitaires (en €)					
Prix des apports Cub et mairies - déchets verts	42,91	43,75	44,64	47,38	47,59
Prix des tiers - déchets verts	40,77	44,24	42,65	44,25	44,88
Prix des tiers - souches	61,36	64,52	63,66	65,17	65,32
Prix des sorties valorisées de compost/terreau	54,92	52,87	53,79	54,13	57,38
Prix des sorties valorisées de compost seul		53,84	54,66	58,01	60,02
Prix des sorties valorisées du fumier, paillis, terre végétale*	201,27	22,29	20,76	25,13	18,59
Prix des sorties valorisées du mulch		87,71	90,49	102,09	136,29
Prix unitaire total	47,74	46,20	46,29	47,71	49,25
Evolution du prix Cub**	1,4%	1,9%	2,0%	6,1%	0,4%
Evolution du prix Tiers	13,2%	8,5%	-3,6%	3,8%	1,4%
Evolution du prix souches	33,8%	5,2%	-1,3%	2,4%	0,2%
Evolution du prix compost/terreau	1,3%	-3,7%	1,7%	0,6%	6,0%
Evolution du prix compost			1,5%	6,1%	3,5%
Evolution du prix mulch (et autres)*	N/A	N/A	3,2%	12,8%	33,5%

* L'année 2009 inclut le Mulch avec les autres produits tels que le fumier, le paillis, la terre végétale enrichie....

** En 2013, cette augmentation inclut l'avenant 3 (compensation du décalage)

1- Le volume des produits

- Les **produits entrants** sont en provenance de la Communauté Urbaine de Bordeaux (centres de recyclage et communes membres), et d'apporteurs tiers. Ils se composent essentiellement de déchets verts (99,7%) et de quelques souches (0,3%).

Sur l'année 2014, les apports ont été de **50 861 tonnes** soit une diminution de l'ordre de 4% comparée à 2013. **Les apports de la CUB** expliquent cette baisse. Le délégant a choisi de ne pas apporter à son délégataire 1 581,94 Tonnes en fin d'année 2014 du fait de sa difficulté à écouler les stocks sur la plateforme.

La décomposition des volumes entre mairie et centres de recyclage reste stable depuis 2012 et s'établie respectivement à 80% et 20%.

Quant aux **apports tiers**, ils sont en recul de 22% pour les déchets verts et de 34% pour les souches.

L'année 2009 est l'année au cours de laquelle le prix pratiqué était inférieur à celui de la CUB de 15% et où les volumes de déchets verts apportés par les tiers représentaient 6% du total entrant.

En 2009, la CUB avait demandé que soit respecté le contrat en termes de prix pour les tiers (prix supérieur à celui contractualisé avec la CUB). Il est constaté que le volume des déchets verts tiers avait diminué en 2010 ne représentant que 2% du volume global apporté. Le prix était alors inférieur de 5% à celui de la CUB.

Seule l'année 2011 a respecté stricto sensu le contrat, le prix (44,24 €) étant 1% supérieur (+0,49 €) à celui de la CUB (43,75€) et le volume de déchets verts apporté par les tiers (1 151 T) représentait 3% du total (27 848 T).

Depuis l'exercice 2012, le prix aux tiers s'est écarté à la baisse du prix CUB (de 2 € à 3 €) dans un tunnel de -4% à -7%, ce qui n'a pas « boosté » pour autant les apports qui sont restés cohérents à 2011 soit 2% à 4% du total des entrants.

Ainsi, la démonstration par laquelle un prix inférieur favoriserait les apports reste à faire sauf à ce que ce prix s'écarte de 15% au moins du prix CUB. Le délégataire indique que les apporteurs tiers permettent d'écouler du compost, ce qui reste à objectiver.

Le délégataire apporte la précision suivante qu'il lui est difficile de définir un objectif d'accroissement des entrants tiers en fonction de l'évolution du prix des entrants.

- Les **produits finis**, issus de la valorisation, ont atteint en volume **19 383 tonnes** en augmentation de 45% par rapport à 2013. La part de produits de compost et terreau représente 75% en 2014. Aussi, l'exercice 2014 permet-il de mesurer le retour positif des dépenses 2013 tant en publicité qu'en personnel notamment via le bon volume vendu en viticulture (+83%).

Les ventes de mulch, paillis et fumier restent accessoires voire marginales, ainsi l'exécution du contrat demeure conforme.

2- Le chiffre d'affaires, le risque d'exploitation

- La valorisation de ces produits a généré un **chiffre d'affaires total de 3 459 687 €** dont 69% représentent les apports CUB (entrants de végétaux). Ainsi, un peu plus de 2/3 du chiffre d'affaires est assuré par les apports de la Communauté, ce qui reste dans l'épure du contrat de délégation de service public ; au plan d'affaires de l'avenant n°3 le ratio ressortait à 71%.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9% soit +291 k€, passant de 3 168 k€ en 2013 à 3 460 k€ en 2014. Cette augmentation est la résultante d'un effet volume (+45% sur produits finis conjugué à -4% des produits entrants) et d'un effet prix unitaire total (+3%).

L'effet volume (+45% de produits valorisés) est la conséquence de l'accroissement des ventes de compost et terreau (+88%), ayant généré un chiffre d'affaires supplémentaire de 420 k€, à relier à l'embauche courant 2013 d'un commercial. Les baisses de 4% des volumes entrants correspondent notamment aux tonnes non apportées au délégataire au cours du dernier trimestre 2014, pour pallier la saturation du site de la Grande Jauge.

Il s'agit de 1 581,94 tonnes à 47,59 € la tonne, soit un manque de chiffre d'affaires direct de l'ordre de 75 k€ auquel viendrait s'ajouter l'impact indirect de perte de chiffre d'affaires des produits dérivés de l'ordre de 31 k€. Cet ordre de grandeur est cohérent au regard du total de chiffre d'affaires des composts, terreau et autres produits rapporté au chiffre d'affaires des tonnes CUB apportées. En moyenne depuis 2009 c'est un taux de 41% qui est observé.

Sur cette observation, le délégataire souhaite que soit mentionné le fait que la DSP a toujours été en capacité de recevoir ces tonnages. Précision faite ici que ce n'est pas tant la capacité à recevoir qui est mise en cause mais plus un problème de stockage et de hauteur de andains au regard du dimensionnement de la plateforme.

Quant à l'effet prix, l'augmentation globale de 3%, faisant passer le prix unitaire 2013 de 47,71 € à 49,25 € en 2014, est principalement due à une augmentation du prix de vente de compost de +3,5% et du mélange compost et terreau de +6%, correspondant à la stratégie commerciale du délégataire.

- **La mesure de la prise de risque d'exploitation** correspond à la part des ventes de la CUB permettant de couvrir les charges globales. Elle a été déterminée lors de l'établissement du contrat en 2008. En 2014, la prise de risque prévisionnelle, déterminée à l'avenant n°3, est de 24%, soit un « reste à financer ¹ » de 786 k€. La prise de risque réelle pour l'année 2014 est de 29,6%, en dépit d'un très bon chiffre d'affaires de vente de compost et terreau, mais qui reflète bien une prise de risque attendue d'un contrat de délégation de service public.

	Réel 2014	Prévisionnel 2014	Ecart en €	Ecart en %	Réel 2013	Réel 2012
Ventes CUB	2 372 880	2 496 845	-123 965	-5,0%	2 451 034	1 358 904
Charges d'exploitation	2 350 117	2 227 646	122 471	5,5%	2 030 383	1 771 425
Dotations aux amortissements	897 805	757 697	140 108	18,5%	683 523	353 195
Charges financières	123 362	297 857	-174 494	-58,6%	93 426	54 076
Total Charges	3 371 284	3 283 200	88 084	2,7%	2 807 332	2 178 696
Prise de risque	29,6%	24,0%			12,7%	37,6%
Reste à financer	-998 404	-786 355			-356 298	-819 792

¹ Reste à financer : il s'agit du différentiel entre le chiffre d'affaires en provenance de la CUB et le total des charges d'exploitation, d'amortissement et financières. Ainsi c'est ce qui reste au délégataire à financer par chiffre d'affaires « externe » pour couvrir à minima ses dépenses.

C. Les charges d'exploitation et le résultat net

1- Analyse des charges d'exploitation

- Une analyse en termes de variation des charges de l'exercice 2014 comparées à celles des deux exercices antérieurs est présentée ci-après :

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2014 Vs 2013		Poids relatif des charges en %		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2012	2013	2014
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	1 966 209	3 168 642	3 459 687	100%	100%		291 045	61%			
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	2 000 123	3 208 935	3 489 405				280 470	9%			
Rachat de compost											
Personnel											
Commercialisation	255 360	305 602	341 661	13,0%	9,6%	9,9%	36 059	12%	14,4%	15,1%	14,5%
Production	446 731	577 726	651 414	22,7%	18,2%	18,8%	73 688	13%	25,2%	28,5%	27,7%
Intérim		0					0				
Prêt de personnel	59 421	64 506	73 191	3,0%	2,0%	2,1%	8 685	13%	3,4%	3,2%	3,1%
Frais de commercialisation			0				0				
Charges (local...)		0					0				
Promotion / Publicité / Foires	15 711	18 836	15 633	0,8%	0,6%	0,5%	-3 203	-17%	0,9%	0,9%	0,7%
Frais de déplacement	29 657	35 195	31 319	1,5%	1,1%	0,9%	-3 876	-11%	1,7%	1,7%	1,3%
Commissions	18 874	17 655	36 113	1,0%	0,6%	1,0%	18 458	105%	1,1%	0,9%	1,5%
Dépenses d'exploitation et de gestion	400 121	371 715	431 035	20,3%	11,7%	12,5%	59 321	16%	22,6%	18,3%	18,3%
dont sous-traitance groupe		0					0				
Achats pièces et consommables	145 024	182 947	173 533	7,4%	5,8%	5,0%	-9 414	-5%	8,2%	9,0%	7,4%
Travaux et services extérieurs	91 776	88 364	168 766	4,7%	2,8%	4,9%	80 402	91%	5,2%	4,4%	7,2%
Maintenance des équipements	14 169	13 801	32 745	0,7%	0,4%	0,9%	18 943	137%	0,8%	0,7%	1,4%
dont sous-traitance groupe		0					0				
Gros entretien	179 617	189 117	191 252	9,1%	6,0%	5,5%	2 135	1%	10,1%	9,3%	8,1%
Aléa carburant / transport		0					0				
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	10 260	17 199	26 250	0,5%	0,5%	0,8%	9 051	53%	0,6%	0,8%	1,1%
Elimination des résidus		0					0				
Transport pour évacuation des résidus		0					0				
Transport des déchets prébroyés		0					0				
Impôts & taxes hors IS	19 077	27 877	32 486	1,0%	0,9%	0,9%	4 609	17%	1,1%	1,4%	1,4%
Facturation frais de siège	50 803	80 872	108 184	2,6%	2,6%	3,1%	27 312	34%	2,9%	4,0%	4,6%
Loyer terrain et frais de contrôle	34 824	38 971	36 535	1,8%	1,2%	1,1%	-2 436	-6%	2,0%	1,9%	1,6%
TOTAL DES CHARGES	1 771 425	2 030 383	2 350 117	90,1%	64,1%	67,9%	319 734	16%	100,0%	100,0%	100,0%

Les charges d'exploitation sont en hausse de +16%, soit +320 k€ entre 2013 et 2014 alors que dans le même temps, le chiffre d'affaires a augmenté de 9%. Ainsi la part de ces charges dans le chiffre d'affaires est de 68% contre 64% en 2013. Les précédentes années les charges pesaient pour environ 85% à 90% dans le chiffre d'affaires.

- Un zoom sur les 5 postes de dépenses les plus significatives en 2014, est présenté ci-après :

Rang en 2014	Montant annuel en €			Poids dans le CA en %			2014 Vs 2013		Poids relatif des charges en %		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	Var. ann. €	Var. ann. %	2012	2013	2014
Personnel (global)	761 513	947 834	1 066 266								
Commercialisation	255 360	305 602	341 661	38,7%	29,9%	30,8%	118 432	12,5%	43,0%	46,7%	45,4%
Production	446 731	577 726	651 414								
Prêt de personnel	59 421	64 506	73 191								
Dépenses d'exploitation et de gestion	400 121	371 715	431 035	20,3%	11,7%	12,5%	59 321	16,0%	22,6%	18,3%	18,3%
Gros entretien	179 617	189 117	191 252	9,1%	6,0%	5,5%	2 135	1,1%	10,1%	9,3%	8,1%
Achats pièces et consommables	145 024	182 947	173 533	7,4%	5,8%	5,0%	-9 414	-5,1%	8,2%	9,0%	7,4%
Travaux et services extérieurs	91 776	88 364	168 766	4,7%	2,8%	4,9%	80 402	91,0%	5,2%	4,4%	7,2%
TOTAL des 5 postes charges	1 578 051	1 779 977	2 030 853	80,3%	56,2%	58,7%	250 875	14,1%	89,1%	87,7%	86,4%
Total charges	1 771 425	2 030 383	2 350 117				319 734	15,7%			
scope	89,1%	87,7%	86,4%								

- **Les dépenses de personnel** (1 M€) continuent à être le premier poste de charges en 2014 pesant pour 45,4% dans le total des charges, ce qui est constant et caractéristique de l'activité. Elles sont relativement contenues avec une augmentation de 12,4% par rapport à 2013. En effet, en 2014, l'augmentation de 118 k€ est due aux embauches réalisées au cours de l'exercice précédent (1 commercial viticulture et 3 conducteurs d'engin) portant leur plein effet sur l'exercice 2014.

- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (431 k€) se sont accrues de 16% ne pesant dans le total des charges pas plus que l'exercice précédent (18,3%).

Ont contribué à cette augmentation :

- ☞ La location de matériel pour répondre à des pics d'activité,
- ☞ Assurance bris de machine calculée sur le chiffre d'affaires en augmentation de 9% et sur une année pleine en 2014.
- ☞ Concernant les achats de matières premières (195 k€) nécessaires à la vente de produits dérivés, leur augmentation de 62 k€ entre 2013 et 2014 est due à l'accroissement du volume des ventes de mélange compost et terreau.

Pour ce poste particulièrement dense, l'attention est attirée sur le fait que la méthode de rattachement des postes de charges n'est pas pérenne, ce qui vient troubler l'analyse pour ne pas dire la fausser très légèrement (impact de 0,5%). À titre d'exemple, trois postes affectés en 2013 sur pièces et consommables (équipement et vêtement de sécurité), travaux et services extérieurs (transport sur chantier) ou encore promotion publicité (foire expo) grèvent en 2014 cette rubrique pour environ 12 k€.

Sur cette remarque, le délégataire répond qu'il essaiera de mettre en ligne 2015 avec 2014.

- **Les dépenses de gros entretien** (191 k€) se sont accrues de 1,1%, pesant pour 8,1% dans les charges. Ces dépenses comprennent notamment les dépenses d'entretien et réparation du matériel et outillage (175 k€). Ce poste est à analyser conjointement avec son compte homologue « entretien réparation des immeubles » qui s'est accru de plus du double (2013 14 k€, 2014 33 k€ soit une hausse de 18 k€). En effet c'est dans ce compte que les incidents relevés par le délégataire relatifs à la présence d'indésirables sont enregistrés.

- **Les achats de pièces et de consommables** (174 k€) regroupent l'achat de carburant (fuel, gazole et essence) qui a diminué de 5% par rapport à l'exercice précédent ; ce qui s'explique par la baisse du prix des carburants.

- **Les travaux et services extérieurs** (168 k€) qui sont en 2014 exclusivement les transports sur vente, pour mémoire, en 2013 ils comprenaient également les transports sur chantier, inclus en 2014 dans les dépenses d'exploitation et de gestion.

Leur augmentation est de 80 k€ et est à relier avec l'augmentation des volumes vendus notamment en viticulture.

Les autres dépenses moins significatives mais qui appellent néanmoins un commentaire, sont les frais de siège qui pèsent pour 3% du chiffre d'affaires alors qu'ils évoluaient dans un tunnel de 2,5%. Néanmoins ils ne sont pas corrélés au chiffre d'affaires pour les prestations réalisées par le siège au bénéfice de sa filiale.

2- Le résultat net et le taux de marge global

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2014 Vs 2013		Poids relatif des charges en %		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2012	2013	2014
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	1 966 209	3 168 642	3 459 687	100%	100%		291 045	9%			
Autre Chiffre d'affaires - refacturation							-4 480	-13%			
Production stockée	30 398	33 897	29 417								
Reprises sur provisions GER											
Autres reprises											
Autres produits	3 515	6 396	301				-6 095	-95%			
QP subventions pour investissement											
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	2 000 123	3 208 935	3 489 405				280 470	9%			
Rachat de compost											
Personnel											
Commercialisation	255 360	305 602	341 661	12,99%	9,64%	9,88%	36 059	12%	14,42%	15,05%	14,54%
Production	446 731	577 726	651 414	22,72%	18,23%	18,83%	73 688	13%	25,22%	28,45%	27,72%
Intérim											
Prêt de personnel	59 421	64 506	73 191	3,02%	2,04%	2,12%	8 685	13%	3,35%	3,18%	3,11%
Frais de commercialisation											
Charges (local...)											
Promotion / Publicité / Foires	15 711	18 836	15 633	0,80%	0,59%	0,45%	-3 203	-17%	0,89%	0,93%	0,67%
Frais de déplacement	29 657	35 195	31 319	1,51%	1,11%	0,91%	-3 876	-11%	1,67%	1,73%	1,33%
Commissions	18 874	17 655	36 113	0,96%	0,56%	1,04%	18 458	105%	1,07%	0,87%	1,54%
Dépenses d'exploitation et de gestion	400 121	371 715	431 035	20,35%	11,73%	12,46%	59 321	16%	22,59%	18,31%	18,34%
donc sous-traitance groupe											
Achats pièces et consommables	145 024	182 947	173 533	7,38%	5,77%	5,02%	-9 414	-5%	8,19%	9,01%	7,38%
Travaux et services extérieurs	91 776	88 364	168 766	4,67%	2,79%	4,88%	80 402	91%	5,18%	4,35%	7,18%
Maintenance des équipements	14 169	13 801	32 745	0,72%	0,44%	0,95%	18 943	137%	0,80%	0,68%	1,39%
donc sous-traitance groupe											
Gros entretien	179 617	189 117	191 252	9,14%	5,97%	5,53%	2 135	1%	10,14%	9,31%	8,14%
Aléa carburant / transport											
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	10 260	17 199	26 250	0,52%	0,54%	0,76%	9 051	53%	0,58%	0,85%	1,12%
Elimination des résidus											
Transport pour évacuation des résidus											
Transport des déchets prébrûés											
Impôts & taxes hors IS	19 077	27 877	32 486	0,97%	0,88%	0,94%	4 609	17%	1,08%	1,37%	1,38%
Facturation frais de siège	50 803	80 872	108 184	2,58%	2,55%	3,13%	27 312	34%	2,87%	3,98%	4,60%
Loyer terrain et frais de contrôle	34 824	38 971	36 535	1,77%	1,23%	1,06%	-2 436	-6%	1,97%	1,92%	1,55%
TOTAL DES CHARGES	1 771 425	2 030 383	2 350 117	90,09%	64,08%	67,93%	319 734	16%	100%	100%	100%
donc sous-traitance groupe											
donc frais de siège	50 803	80 872	108 184								
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	228 698	1 178 552	1 139 288	12%	37%	33%	-39 264	-3%			
Dotations aux amortissements	353 195	683 524	897 805	18%	22%	26%	214 281	31%			
Dotations aux provisions pour renouvellement					0	0					
Autres dotations aux provisions	133		3 041	0%	0%	0%					
Redevances de crédit-bail					0	0					
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	-124 630	495 028	238 442	-6%	16%	7%	-256 586	-52%			
Charges financières	54 076	93 426	123 362	3%	3%	4%	29 937	32%			
Produits financiers		15 007	2 797	0%	0%	0%	-12 211	-81%			
RESULTAT FINANCIER (RF)	-54 076	-78 418	-120 566	-3%	-2%	-3%	-42 147	54%			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (RCAI)	-178 706	416 610	117 876	-9%	13%	3%	-298 733	-72%			
					0	0					
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	135 000	155 098	14 564	7%	5%	0%	-140 534	-91%			
IMPOT SUR LES SOCIETES	0	34 619	40 530		1%	1%	5 911	17%			
RESULTAT NET (RN)	-43 706	537 088	91 910	-2%	17%	3%	-445 178	-83%			
Résultat net /Chiffre d'Affaires		-2%	17%	3%				-14%		-84%	
EBE / Chiffre d'Affaires	12%	37%	33%					-4%		-11%	
Taux de Marge Globale = RCAI / CA	-9,1%	13,1%	3,4%					-10%		-74%	
moyenne TMG	-7,4%	-3,3%	-2,2%								
tot chges/ tot Pdts x°	88,57%	63,27%	67,35%								

Le résultat net affiche pour la deuxième année consécutive un bénéfice qui, pour l'exercice 2014, est de 92 k€. Le résultat net étant la résultante de tous les autres agrégats sa composition est déroulée ci-après :

- L'excédent brut d'exploitation (EBE) a diminué de 3% comparativement à 2013, ce qui s'explique par des charges en hausse (+16%) bien que les produits d'exploitation (comprenant le chiffre d'affaires) aient augmenté de 9%.
- Le résultat d'exploitation (EBE) duquel sont défaillées les dotations aux amortissements s'est également dégradé de 256 k€ (-52%) par rapport à 2013. Les dotations aux amortissements sont plus élevées de 215 k€ (+31%) que l'exercice précédent en raison d'une part des coûts de la nouvelle plateforme sur l'année entière et non sur 8 mois, et, d'autre part, du fait de l'échelonnement des mises en service du matériel d'exploitation et de la livraison des tranches de travaux.
- Le résultat courant avant impôts lequel est obéré des charges financières s'est dégradé de 298 k€. En effet, les charges d'intérêt (112 k€) ont été élevées du fait de nouveaux emprunts contractés (4,4 M€) pour financer la nouvelle plateforme.
- Le résultat exceptionnel était très élevé en 2013 du fait de remboursement d'assurance et de la cession d'un matériel. Il s'affiche à moins de 15 k€ à la fin de l'exercice 2014.
- Ainsi, le résultat net reste positif à 92 k€ après avoir été imputé de 41 k€ d'impôts société.

Le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) qui correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier est l'agrégat financier retenu dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif pour calculer le taux de marge ainsi que le partage des gains de productivité. En 2014, le RCAI est positif et s'élève à 118 k€.

Le taux de marge global, défini contractuellement est calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires. En 2014 il s'établit à 3,4%.

Au plan d'affaires de référence (avenant 3), il est prévu à 7,8% pour l'exercice 2014.

3- Le comparatif réel et plan d'affaires de référence (avenant 3)

Toute comparaison est biaisée du fait que le plan d'affaires avait été dressé « toute chose égale par ailleurs ».

Le chiffre d'affaires 2014 (3,46 M€) est légèrement inférieur au chiffre d'affaires prévisionnel (3,52 M€) soit 59 k€ d'écart.

Or le plan d'affaires prévoyait des refus de criblage pour 41 k€ de recette qui n'a pas été réalisée, un prix de vente aux clients autre que la CUB (57,43 €) supérieur à la CUB (50,37 €) procurant ainsi une recette d'au moins 17 k€ supplémentaire. Ainsi le différentiel de 59 k€ se trouve gommé. À cela s'ajoute la perte de recette d'environ 75 k€ correspondant aux tonnages non apportés par la CUB.

Quant aux charges d'exploitation, elles augmentent de 122 k€ soit +5,5 %.

Dans le détail, les postes qui augmentent plus que la prévision (+67%) sont les dépenses d'exploitation et de gestion (+173 k€), les postes liés à la promotion et aux frais de déplacement (26 k€), le gros entretien (74 k€). La raison principale s'agissant de charges variables est l'accroissement des volumes à traiter, et aussi les incidents de matériel imprévisibles.

Au final, l'EBC réalisé est donc inférieur à celui prévu (-14%, -187 k€) se fixant à 1,1 M€. Cela a une influence sur tous les autres ratios, le résultat d'exploitation est nettement inférieur au prévisionnel de -310 k€, et le résultat net s'élève à 92 k€ contre 296 k€ prévus.

Sur l'année 2014, l'équilibre financier se dégrade artificiellement par rapport aux très bons résultats de l'exercice précédent, les résultats et le taux de marge restant positif mais s'éloignant du prévisionnel. Pour mémoire, la variation entre les deux exercices (2013 et 2014) vient du fait que les investissements réalisés en 2013 n'ont été supportés que partiellement sur l'exercice 2013 ; les entrants ayant été les mêmes sur les deux années, l'année 2013 est donc atypique.

en Euros	ANNEE	Site	REEL			BP (Avenant 3)			ECART REEL - BP		
			2014			2014			2014		
			Qté	PU	Total	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total
Recettes compost											
Compost	Touhan	14 661	57,38	841 281	6 900	50	344 251	7 761	7,49	497 030	
Compost					7 399	29	212 061			-212 061	
Recettes autres											
Mulch		804	136,29	109 550	1 000	60	60 355	-196	75,94	49 195	
Souches		166	65,32	10 835	800	50	39 959	-634	15,37	-29 124	
Terre, terreau, paillis, fumier		3 918	22,41	87 803	5 412	34	184 866	-1 494	-11,75	-97 063	
Refus criblage					2 600	16	40 989	-2 600	-15,77	-40 989	
Déchets verts											
Collectivité Urbaine		49 863	47,59	2 372 880	49 569	47,86	2 372 466	294	-0,27	414	
révision du prix			0,00		49 569	2,51	124 379	-49 569	-2,51	-124 379	
Autres clients	-	832	44,88	37 338	2 431	57,43	139 624	-1 599	-12,55	-102 286	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES			70 244	49,25	3 459 687	125 680	28	3 518 951	-48 037	-59 263	
Tonnes compost vendues			19 383			14 299			7 761		
Tonnes déchets verts traitées			50 861			52 000			-50 874		
autre chiffre d'affaires					0						
Production stockée					29 417				35 293	0	-5 876
Reprises sur provisions GER					0				0		
Autres reprises					0				0		
Autres produits					301				0		
QP subventions pour investissement					0				0		
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION					3 489 405			3 554 243			-64 839
Rachat de compost											0
Personnel											
Commercialisation					341 661				481 864		-140 203
Production					651 414				587 568		63 846
Intérim					0				0		0
Prêt de personnel					73 191				73 191		
Frais de commercialisation					0				0		0
Charges (local...)					0				0		0
Promotion / Publicité					15 633				6 170		9 463
Frais de déplacement					31 319				13 946		17 373
Commissions (redérance)					36 113				31 105		5 009
Dépenses d'exploitation et de gestion					431 035				257 682		173 353
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0				0		0
Achats pièces et consommables					173 533				208 689		-35 157
Travaux et services extérieurs					168 766				195 366		-26 600
Maintenance des équipements					32 745				10 178		22 567
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0				0		
Gros entretien					191 252				116 984		74 268
Aléa carburant / transport					0				0		0
Frais d'évacuation des résidus et des déchets					26 250				0		26 250
Elimination des résidus					0				79 560		-79 560
Transport pour évacuation des résidus					0				7 027		-7 027
Transport des déchets prébroyés					0				0		0
Impôts & taxes hors IS					32 486				107 466		-74 980
Facturation frais de siège					108 184				87 414		20 770
Loyer terrain et frais de contrôle					36 535				36 627		-92
TOTAL DES CHARGES					2 350 117			2 227 646			122 471
<i>dont sous-traitance groupe</i>					0				0		
<i>dont frais de siège</i>					108 184				87 414		20 770
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION					1 139 288			1 326 597			-187 309
Dotations aux amortissements					897 805				757 697		140 108
Dotations aux provisions pour renouvellement					0				0		0
Autres dotations aux provisions					3 041				20 000		-16 959
Redevances de crédit-bail					0				0		0
RESULTAT D'EXPLOITATION					238 442			548 900			-310 458
Charges financières					123 362				297 857		-174 494
Produits financiers					2 797				23 537		-20 740
RESULTAT FINANCIER					-120 566			-274 320			153 754
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					117 876			274 581			-156 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL					14 564			169 500			-154 936
IMPOT SUR LES SOCIETES					40 530				148 027		-107 497
RESULTAT NET					91 910			296 054			-204 144
Résultat net /CA						2,7%				8,4%	
EBE/ CA						32,9%				37,7%	
TMG = RCAI/ CA						3,4%				7,8%	

4- Calcul de la clause de partage des gains de productivité

La clause de partage des gains de productivité (article 10.2 de l'avenant 3 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif) est conditionnée à la réalisation de trois éléments cumulatifs :

- R_{CAI} cumulé est positif,
 - R_{CAI} positif est supérieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels,
 - R_{CAI} de l'exercice considéré est positif.

Pour l'année 2014, le R^{CAI} est positif et s'élève à 118 k€, le R^{CAI} cumulé est positif, considérant le cumul à compter de l'avenant n°3 effectif en 2013. Cependant, il est inférieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels qui ressort à 275 k€ pour l'année 2014.

Ainsi il n'y a pas lieu de calculer le partage des gains de productivité.

SYNTHESE :

L'année 2014 est la première année de fonctionnement de la phase 1 avec 22 000 T/an sur Grande Jaugue et 30 000 T/an sur Touban. La parcelle « AB22 partie » a été acquise par la CUB le 24 décembre 2014.

L'analyse financière du bilan, et plus particulièrement des immobilisations et de leur durée d'amortissement, montre que le RCAI (résultat comptable avant impôts) réel est en décalage par rapport à celui établi dans le plan d'affaires. En effet, les durées d'amortissements pratiquées sont inférieures à la prévision. Cela résulte d'un choix du délégataire de ne pas générer d'arrêt d'activité du à des pannes et casses de matériels obsolètes.

De plus, l'analyse du bilan révèle que le volume global de stock reste un point de vigilance.

L'analyse financière du compte de résultat met en exergue un meilleur chiffre d'affaires (+9%) bien que les volumes apportés aient diminué de 4%. En effet, la CUB a préféré dérouter 1 582 T de son délégataire afin de désengorger la plateforme de Grande Jaugue.

Cette croissance de chiffre d'affaires est due à la politique commerciale tant en termes de prix que de force de vente. Par ailleurs, il n'est pas démontré, par le délégataire, qu'une pratique du prix aux clients autres que la CUB supérieur au prix CUB engendrerait plus d'apports, quant à l'écoulement du compost auprès de ces apporteurs, il reste à objectiver.

La CUB reste prépondérante dans la part de chiffre d'affaires (69%). Néanmoins, la prise de risque sur l'exercice 2014 est avérée avec presque 30%, soit 6 points de plus que le prévisionnel.

Enfin, les charges d'exploitation augmentent de 16% en 2014. L'ouverture de la seconde plateforme en 2013 en est la principale cause, les charges « variables » tels que les charges de personnel, les travaux et services extérieurs et les dépenses d'exploitation et de gestion ont cru proportionnellement aux ventes.

Les indicateurs surveillés dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) sont baissiers en comparaison de 2013 et du plan d'affaires (avant N°3) ; le résultat net reste positif à 92 k€.

En conséquence, le taux de marge global atteint 3,4% contre 7,8% au prévisionnel.

Les moindres résultats 2014 ne permettent donc pas de partager les gains de productivité.

ANNEXES

1. Tableau des effectifs de la direction collecte et traitement des déchets
2. Tonnages collectés par centre de recyclage
3. Schéma récapitulatif
4. Les adresses utiles

PROJET

Annexe 1

Tableau des effectifs de la DCTD

(Situation au 31/12/2014)		Effectif organigramme	Effectif 2013	Effectif 2014	Variation 2014 / 2013
DIRECTION		4	4	4	0
	Directeur DCTD	IT	1	1	1
	Directeur Adjoint	IT / ATT	2	2	2
	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1
SERVICE DSP DECHETS ET RESEAUX		6	3	3	0
	Chef de service	IT	1	1	1
	Chef de projet	IT / ATT	2	1	1
	Chargé mission	ATT	1		0
	Responsable administratif et financier	RT	1	1	1
	Assistant Administratif	AA	1		0
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		6	6	6	0
	Chef de Service	ATT	1	1	1
Centre Communication	Assistant Administratif	AA	1	1	1
Centre Formation/G.P.E.C	Chef Centre	RT	1	1	1
Centre Ressources	Gestionnaire du personnel	AA	3	3	3
SERVICE ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER		10	9	10	1
	Chef du Service	ATT	1	1	1
Centre Assistance Juridique et Administrative	Chef Centre	RT	1	1	1
	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1
	Assistant secrétariat/marchés	AA	1		1
Observatoire	Gestionnaire coûts de revient	AA	1	1	1
	Adjoint Statistiques	AA	1	1	1
Centre Comptabilité et Marchés	Chef Centre	RT	1	1	1
	Adjoint Comptabilité	AA	3	3	3
Centre Matériels & Sites		51	51	50	-1
	Chef Centre	TT	1	1	1
	Gestionnaire Bureautique	AM	1	1	1
	Gestionnaire matériel et sites	AM	4	4	3
	Agent d'exécution	AT	45	45	45
SERVICE ETUDES ET PREVENTION		11	7	8	1
	Chef de service	IT	1	1	1
	Chargé d'études	IT	2		1
	Assistant chargé d'études	TT	1		0
Centre Études	Chef de centre	TT	1	1	1
	Projeteur	AM	1	1	1
	Dessinateur	AT	1	1	1
	Agent de maintenance	AT	2	2	2
Centre prévention	Chef de centre	TT	1	1	1
	Chargé de contrôle	TT	1	0	0
SERVICE VALORISATION		189	188	185	-3
	Chef de service	IT	1	1	1
	Adjoint Chef de service	TT	1	1	1
	Assistant marché projets	TT	1	1	1
	Agent administratif	AA	2	2	2
Centres de Recyclage	Chef de centre	TT	1	1	1
	Contremaitre	AM	8	9	8
	Agent de conduite	AT	32	32	33
	Agent d'exploitation CR	AT	90	90	90
	Agent de maintenance	AT	12	11	11
Centres de transfert et Usines	Chef de centre	TT	1	1	1
	Contremaitre d'exploitation CT	AM	5	5	5
	Agent de conduite CT	AT	15	15	14
	Agent d'exploitation	AT	15	15	13
Centre Support Valorisation	Chef de centre	TT	1	0	1
	Agent de Surveillance Travaux	AM	4	4	3

SERVICE COLLECTES			652	625	625	0	
Centre des Collectes	Centre administratif redérence spéciale	Chef de service	IT	1	1	1	
		Adjoint au Chef de service	IT	1	1	1	
		Chargé d'études	IT	0	1	0	
		Agent administratif	AA	2	2	2	
	Cellule apport volontaire	Chef de centre	TT	1	1	1	
		Agent administratif	AA	9	10	10	
		Chef d'exploitation	TT	4	4	5	
		Contremaître	AM	21	21	20	
		Agent de collecte	AT	373	356	352	
		Agent de conduite	AT	148	138	143	
Centre Support Collectes	Cellule Surveillance	Chef Cellule Apport Volontaire	TT	1	1	1	
		Contremaître d'exploitation	AM	4	3	3	
		Agent Grutier	AT	20	19	20	
		Agent d'entretien	AT	8	8	8	
	Cellule proximité	Gestionnaire Administratif	RT	1	1	1	
		Agent administratif	AA	7	7	6	
		Chef de centre	TT	1	1	1	
		Chef Cellule Surveillance	RT	1	2	2	
		Agent de surveillance	AM	3	3	3	
		Chef Cellule de Proximité	TT	1	1	1	
AGENTS NON AFFECTES (inapte)				26	35	9	
AGENTS EN DISPONIBILITE (maladie)				1	1	0	
TOTAL			929	893	891	-2	
				929	920	927	
						7	

IT = Ingénieur

ATT = Attaché

TT = Technicien

RT = Redacteur

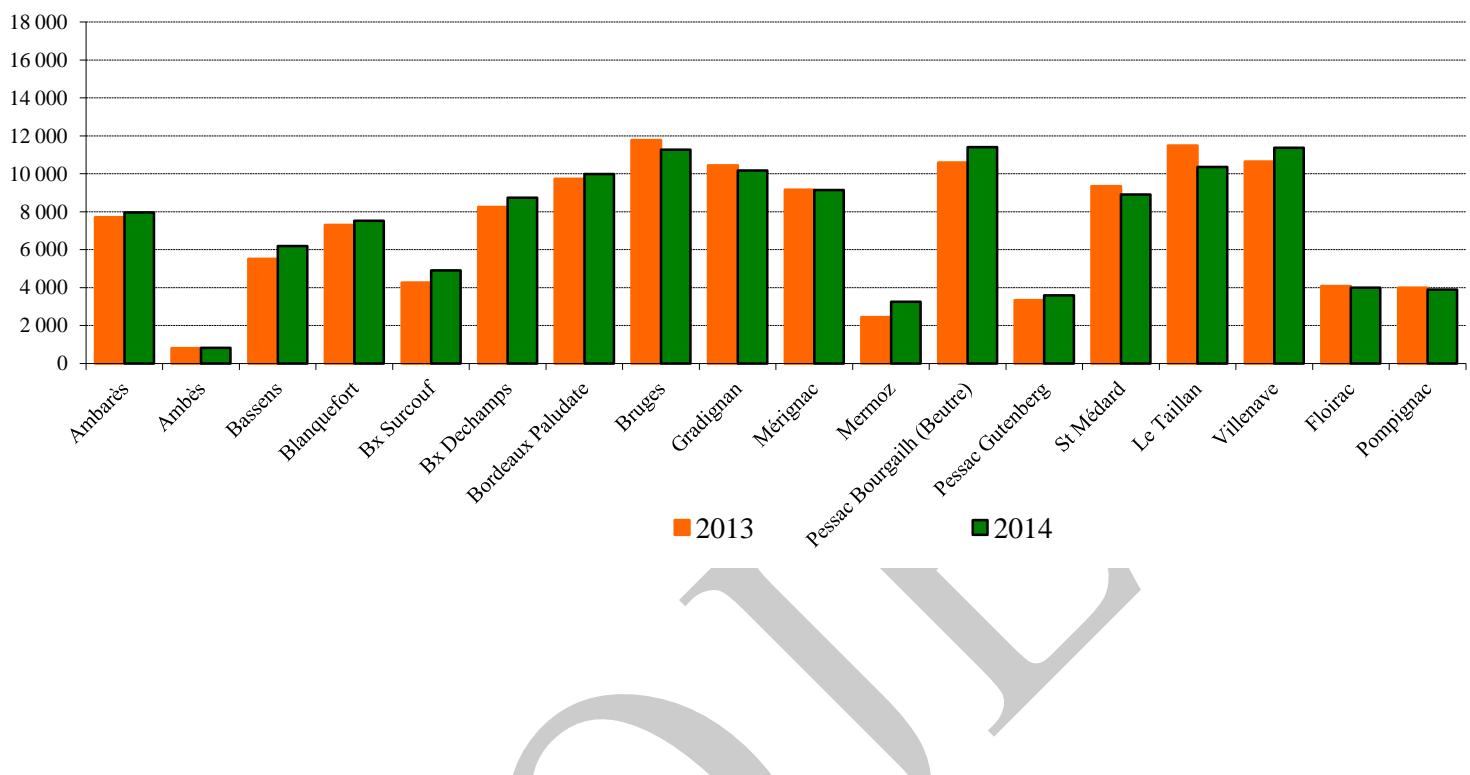
AM = Agent de maîtrise

AT = Adjoint technique

AA = Adjoint Administratif

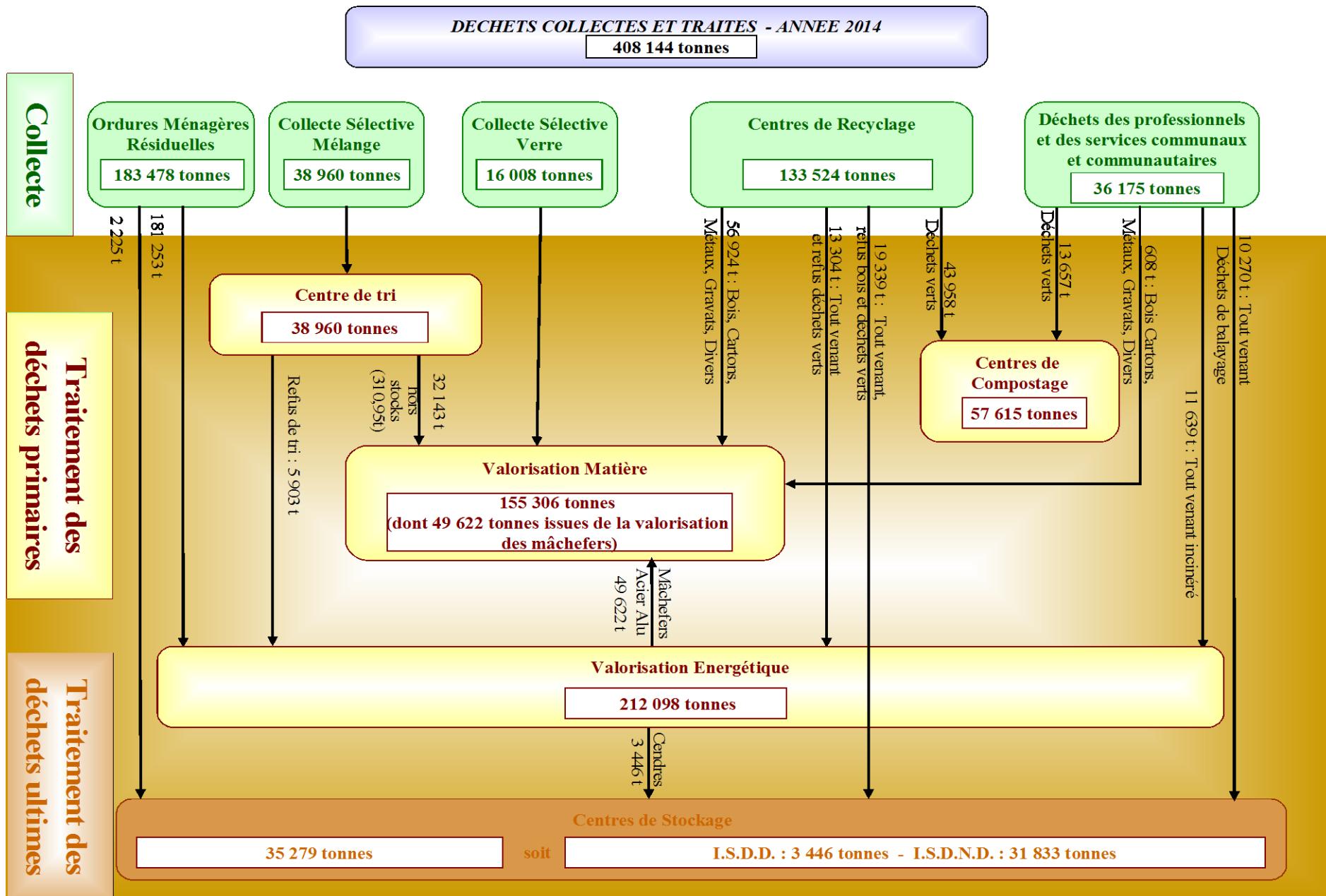
Annexe 2 :

Tonnages collectés par centre de recyclage



Centres de Recyclage	Tout-venant	Bois	Cartons	Métaux	Déchets verts	Gravats	D3E	Piles Bateries	Huile Moteur	DMS	TOTAL par déchèterie (tonnes)
Ambarès	1 598,15	830,63	74,77	297,40	3 269,49	1 729,40	130,78	0,83	9,30	23,51	7 964,26
Ambès	213,56	109,01	0,00	37,42	214,64	240,21	17,30	0,09	2,00	0,00	834,23
Bassens	1 107,53	834,57	64,08	205,22	2 283,77	1 631,62	34,96	0,55	7,70	22,34	6 192,34
Blanquefort	1 501,80	675,96	94,20	200,14	3 330,74	1 683,57	32,24	0,86	8,80	0,16	7 528,47
Bx Dechamps Bastide	2 723,17	1 164,18	272,46	233,96	1 031,47	3 211,07	67,22	0,49	4,30	37,56	8 745,88
Bx Daney (Surcouf)	1 700,09	894,73	107,52	245,04	654,66	1 230,65	70,34	0,61	0,00	0,00	4 903,64
Bx Paludate	3 830,68	1 587,95	181,01	473,44	880,48	2 898,20	130,36	0,80	0,00	0,00	9 982,91
Bruges	3 210,81	1 412,05	196,64	420,88	3 373,50	2 552,40	60,10	1,24	15,30	36,03	11 278,94
Gradignan	2 224,85	964,60	159,19	340,93	4 622,90	1 722,20	105,14	1,47	12,00	19,88	10 173,16
Le Taillan	1 709,86	964,83	150,09	246,89	4 976,34	2 181,37	89,38	1,10	4,90	28,83	10 353,59
Mérignac	2 358,25	1 286,85	179,40	345,99	2 865,04	1 922,14	145,04	1,59	11,90	33,57	9 149,77
Mermoz	926,46	477,61	92,31	105,13	852,59	800,16	0,00	0,36	4,90	0,00	3 259,52
Pessac Bourgailh (Beutre)	2 367,24	1 405,23	157,05	459,59	4 303,75	2 479,51	183,05	2,89	13,60	33,23	11 405,15
Pessac Gutenberg	778,84	469,88	59,45	149,42	915,17	1 164,00	51,24	0,48	0,00	0,00	3 588,48
St Médard	1 813,18	735,05	112,41	375,26	3 932,39	1 553,67	342,10	1,07	16,50	25,77	8 907,40
Villenave	1 749,10	1 364,34	148,07	410,90	4 196,08	3 243,43	214,48	1,36	14,90	28,59	11 371,25
Floirac	1 190,47	115,56	80,53	116,26	1 304,09	1 157,46	16,96	0,38	0,00	12,12	3 993,82
Pompignac	1 014,07	177,78	47,58	84,19	1 431,59	992,04	128,58	0,48	0,00	14,74	3 891,02
											133 523,81

ANNEXE 3 : SCHEMA RECAPITULATIF



ANNEXE 4 : LES ADRESSES UTILES

Siège social de la Communauté urbaine

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.lacub.com

Direction Collecte et traitement des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@cu-bordeaux.fr

Unité Collecte

Réclamation (bacs gris et verts)
Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels

N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication

N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel
33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport

Unité centres de transferts
35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage

Le Bourgailh 2 Chemin de la princesse
33 600 Pessac
Tél. : 05 35 38 91 03
Fax : 05 56 36 39 60

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 97

Réclamations centres de recyclage

Tél. : 0 800 22 21 20

17 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave av Jules Ferry Tél. : 05 56 77 71 32

Ambés 22 rue Jean Mermoz Tél. : 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin Tél. : 05 56 38 32 46

Blanquefort av du 11 novembre 1918 Tél. : 05 56 95 61 51

Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf Tél. : 05 56 39.08.27

Bordeaux Paludate quai de Paludate Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps Tél. : 05.56.40.21.41

Bruges rue André Sarraud, sortie 6 Tél. : 05 56 57 90 88

Eysines Rue jean Mermoz Tél. : 05 57 53 32 22

Floirac Rue Aristide Bergès Tél. : 05 56 32 61 46

Gradignan 151 allée de Mégevie Tél. : 05 56 75 05 90

Mérignac av des marronniers Tél. : 05 56 34 15 06

Pessac Bourgailh Chemin de la Princesse Tél : 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg Tél. : 05.56.92.60.81

Pompignac 19 av du Périgord Tél. : 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles av de Touban Tél. : 05 56 05 40 06

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin Tél. : 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon Tél. : 05 56 87 02 51